Fédération Française
des Clubs Omnisports

OmniSPORTS

La revue fédérale des clubs

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS / N°156 / Décembre 2020

BESOINS ET ATTENTES DES PRATIQUANT.E.S : LES NOUVELLES PRATIQUES

L'OLYMPIQUE LA COMTÉ OMNISPORTS (62)

LES CLUBS, LA FÉDÉRATION, FACE À LA CRISE SANITAIRE

Dans les moments sensibles,
vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des moments difficiles de la vie, **votre complémentaire santé et/ou prévoyance vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur votre **accompagnement social,** consultez notre site internet **malakoffhumanis.com**

malakoff humanis
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Malakoff Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181- Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris

MH-12230_2006-AP AS

Gravité et espoir, tenter d'y croire

La période est extrêmement difficile. Comme toutes les activités du pays, l'ensemble du mouvement sportif associatif, des fédérations aux petits clubs, est **frappé de plein fouet par la crise sanitaire** et les décisions en dents de scie prises. Et les mesures d'accompagnement, pour ce secteur où l'habitude est de s'en remettre trop facilement au bénévolat, tardent à être mises en place et manquent d'ampleur.

Les clubs omnisports, du fait de leur organisation transversale, de leurs rapports privilégiés avec les collectivités locales, de leur capacité à innover sont sans doute mieux armés pour tenter de faire face mais ils sont, comme les autres, quelle que soit leur taille, « en calle sèche ». Ils peuvent aussi, du fait de leur investissement sur des taches de service public, être plus impactés et à une plus grande échelle. **Les clubs sont en souffrance.** Nombre d'entre eux l'ont crié de manières diverses.

La crise est aussi un catalyseur, un révélateur, **un amplificateur de questions plus profondes qui étaient déjà posées au sport associatif** fédéré et qui ont été exacerbées, comme ce décalage persistant entre la diversification de la demande sportive et l'insuffisance des réponses qui sont apportées, comme le fossé qui se creuse entre sport amateur et professionnel ou comme l'obsolescence du modèle économique et le manque de moyens du sport amateur, du sport de tous.

Notre fédération a multiplié les actions, les interventions, les dispositifs, sous des formes diverses, pour répondre aux préoccupations de ses adhérents. **L'activité de notre service juridique a doublé !** Les réunions à distance se sont multipliées, avec les clubs, au CNOSF, avec le Ministère… nous avons répondu présent et défendu les intérêts de l'omnisports.

L'après ne sera plus comme avant. Et nous y travaillons avec tous à différents niveaux. Nous avons maintenu, en virtuel, un premier salon de l'omnisports très prometteur, tenu notre AG à distance, élu un nouveau Conseil d'administration, réorganisé notre bureau — et je remercie les adhérents pour la confiance qu'ils m'ont renouvelée. Pour mieux vous servir, nous investissons dans de nouveaux locaux. **Nous veillons à faire reconnaitre la place du club omnisports** au croisement du projet sportif territorial et des projets sportifs de plusieurs fédérations dont la nôtre. Nous retravaillons celui-ci pour qu'il soit toujours mieux en adéquation avec les besoins des clubs et notre mission générale au service d'un omnisports protéiforme.

Comment faire autrement que de tenter d'y croire et d'avancer avec vous, grâce à vous ?

Gérard Perreau-Bezouille
Coprésident de la F.F. Clubs omniSports

Sommaire

ÉDITO
3 Gravité et espoir, tenter d'y croire

DOSSIER
5 Besoins et attentes des pratiquant.e.s : les nouvelles pratiques

ACTUALITÉS
22 Vie fédérale
25 Échos des clubs
29 Nouvelles des comités
33 Portrait de club : L'Olympique La Comté Omnisports

INFOS JURIDIQUES
38 Au Journal Officiel
41 Information des trésoriers
44 Échos de justice
46 Questions / réponses
48 Zoom sur… Les Assemblées Générales

*L'actualité témoigne **d'attitudes déviantes** de la part d'acteurs du sport quels qu'ils soient. C'est aujourd'hui la pratique du sport au plus haut niveau qui est mise en avant mais il ne faut en aucun cas **se sentir à l'abri** de telles situations dans nos clubs. Les violences sexuelles sur mineurs dans le sport ne sont pas une fatalité : les éducateurs, les dirigeant.e.s, bénévoles et professionnel.le.s, doivent **être responsables pour la sécurité des pratiquant.e.s.***

*Pour avancer ensembles, la F.F. Clubs Omisports vous propose **des soirées formation** afin de vous aider à appréhender ces différentes situations.*

La Fédération Française des Clubs Omnisports
ffco@ffco.org
01 42 53 00 05

SOIRÉE INFORMATION : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

Forfait clé en main comprenant :

- La formation juridique par 1 juriste FFCO,
- La mise à disposition des 8 kakémonos et la présentation de l'exposition,
- L'intervention d'une association ou d'un acteur local référent sur ce thème dans le périmètre géographique,
- Les coûts annexes (déplacements/restauration).

500€
- clubs adhérents -

750€
- tout public -

Mentions légales

Journal fédéral omniSPORTS n°156
4 rue Léon Salagnac
92240 MALAKOFF
Tél. : 01 42 53 00 05
Courriel : ffco@ffco.org
Internet : www.ffco.org

ISSN 1297-8159 / Dépôt légal à parution

Directeur de la publication : Jean DI MéO
Coprésidents : Gérard PERREAU-BEZOUILLE
et Patrick BAQUÉ

Secrétariat de rédaction, maquette : Noémie FERRON
Coordinateur rédactionnel : Denis LAFOUX
Ont participé à la réalisation : Denis LAFOUX, Séverine BARDAUD, Justine MARESCAUX, Mariné HOVANISIAN, Sandrine RABAUD, Lucile LACOSTE, Antoine FONTAINE, Anne-Sophie WEISZ, Pierre-Frédéric LE CARRER, Simon POUTS et Inès HATTEVILLE

Conception et mise en page :
PAEA / Impression : SIPAP-OUDIN - 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 39 17
Régie publicitaire : F.F. Clubs Omnisports - Siège social
Crédit photos : F.F. Clubs Omnisports sauf mention contraire, Freepik, Pixabay, Pexel.com, Flickr
Photogravure : Médiagraphie - 86000 Poitiers / Couverture : PAEA

Dossier

BESOINS ET ATTENTES DES PRATIQUANT.E.S : LES NOUVELLES PRATIQUES

Le sport pour tous : une forme de partage résolument moderne ?

Selon le baromètre national des pratiques sportives réalisé par le CREDOC en 2018, 2 Français sur 3 âgés de plus de 15 ans - soit un peu de plus de 36 millions - ont déclaré avoir pratiqué du sport au moins une fois dans l'année (Croutte P., Y., Müller J., 2018, Baromètre national des pratiques sportives 2018, Baromètre réalisé par le CREDOC sous la direction de Hoibian S. pour l'INJEP et le ministère des sports, INJEP Notes & rapports/ Rapport d'étude).

Le sport élément central de la culture

Quelques mois plus tard, après une série de six conférences réalisées tout au long de l'année 2019, l'étude du Conseil d'Etat confirme cette tendance selon laquelle le sport serait désormais un élément central de la culture des Françaises et des Français (Conseil d'État, Le sport : quelle politique publique ?, Paris, La Documentation française, n°70, 2019). Le Conseil d'État formule même à cet effet 21 préconisations dont 7, soit 33%, visent à accroître la démocratisation des activités physiques et sportives pour répondre aux besoins sanitaires, éducatifs et culturels. Incontestablement, l'échéance des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 semble aujourd'hui fédérer toutes les bonnes volontés pour faire du sport un mode de vie de la population française.

Mais qu'entend-t-on par sport en ce début de XXIe siècle ? S'agit-il seulement des formes de pratiques que le système olympique met en scène tous les deux ans à l'occasion des Jeux olympiques d'été et d'hiver ? Ou peut-on envisager toutes les formes possibles de pratiques sportives qu'elles soient institutionnalisées ou non ? En d'autres termes, est-il possible de se revendiquer aujourd'hui de la définition non restrictive du sport proposée par M. Attali et J. Saint-Martin dans le *Dictionnaire culturel du sport*, publié aux éditions A. Colin en 2010 ?

Selon ces auteurs en effet, le sport désigne **« l'ensemble des activités physiques investies de valeurs individuelles et collectives faisant sens et déterminant les critères de pratiques fondées sur une approche normative et qui conduit à la production d'une performance en vue de s'affronter individuellement ou collectivement à toute forme de difficultés (personnelle, environnementale, adverse, obstacle, etc.) dans des espaces structurés de manière formelle ou informelle »**. Cette définition prolonge ainsi celle de T. Terret, Historien du sport et actuellement Délégué interministériel aux JOP de Paris 2024, selon lequel, « dans un sens plus étendu, il (le sport) englobe tout type d'activité physique réalisé dans un but récréatif, hygiénique ou compétitif et dans un cadre réglementaire minimum (Terret, T., « Le sport » in Andrieu, B. (dir.), *Dictionnaire du corps*, Paris, CNRS, 2006) ».
Car en effet, force est de constater qu'aujourd'hui, faire du sport ne présente pas toujours la même signification, surtout lorsque cette notion est qualifiée de sport de haut-niveau, de sport de performance, de sport santé, de sport loisir, de sport pour tous, de sport du dimanche, etc. Improviser dans le cadre du temps libéré par le travail une partie de basket-ball en 3 contre 3, s'initier au tchoukball ou au Béhourd que certains considèrent comme un sport médiéval, jouer au football avec ses enfants dans son jardin ou au bas des immeubles, s'épanouir dans des pratiques sportives extrêmes sont-elles aujourd'hui des pratiques sportives à part entière ou entièrement à part ?

Tous les sports sont dans le sport

S'il est bien difficile aujourd'hui de s'entendre pour définir de manière consensuelle toutes ces formes de pratique, chacun-e s'accorde toutefois pour reconnaître que tous les sports sont dans le sport. Peu importe finalement la forme de pratique choisie consciemment ou non, pourvu que celle-ci procure du plaisir, du bien-être. Car en effet, si le sport a aujourd'hui droit de cité dans les modes de vie de nos contemporains, c'est parce qu'il est l'activité qui libère le plus d'endorphines. Peu importe finalement les conditions de sa genèse pourvu que cette pratique corporelle génère un sentiment d'extase, de légèreté, de puissance. Cet état de bien être procuré par l'exercice corporel, qui pourrait être le dénominateur commun de toute pratique sportive, est en effet rendu possible grâce aux endorphines qui sont considérées depuis leur découverte en 1975 comme des « opioïdes » en raison des réactions jugées similaires à celles d'une injection d'opium ou de morphine.

Se sentir bien dans sa peau

En d'autres termes, ces drogues naturelles produites par le corps humain seraient aujourd'hui la raison d'être des processus de création, diffusion et démocratisation du sport dans nos sociétés hypermodernes. Peu importe finalement la forme de pratique, qu'elle soit traditionnelle, moderne, avantgardiste, hybride, peu importe son degré de technicité, de technologisation car ce qui compte avant tout c'est qu'elles permettent à tout un chacun-e de se « sentir bien dans sa peau ». L'état de sérénité qui découlerait de l'exercice corporel serait donc l'une des principales raisons évoquées par ses pratiquantes. À ce titre, cet état de sérénité pourrait alors constituer l'ADN du sport du XXIe siècle.
Dans ces conditions, comment ne pas promouvoir le sport en tant que grande cause nationale, d'autant plus qu'il permet de partager à la fois des expériences motrices, mais aussi affectives et sociales ? Le sport est bel et bien partage surtout lorsqu'il permet de mettre concrètement en œuvre une mixité sexuée, une mixité sociale, une mixité générationnelle, une mixité technique et technologique, une mixité professionnelle, etc.

Le sport moment de partage

Plus particulièrement lorsqu'il est pratiqué en famille, chez soi, en pleine nature, dans une piscine où selon son rôle d'enfant, d'adolescent-e, de parent, de sénior-e, chacun-e partage ses émotions. Avec l'évolution des temps de loisir, force est de reconnaître la diversité des manières d'être ensemble. Quel que soit le temps de loisir, quels que soient l'expertise motrice et l'enjeu de ce temps de divertissement, de développement et de délassement, le sport permet de rapprocher des individus qui n'auraient peut-être jamais eu l'occasion de se rencontrer.

Des pratiques émancipatrices

Mais encore faudrait-il être en mesure d'initier ces mêmes individus à ces formes de pratiques émancipantes. La crise sanitaire de 2020 résultant notamment de la propagation de la COVID-19 dans nos sociétés hyper sécurisées nous rappelle finalement le besoin d'accompagner et d'éduquer les populations. Cette crise renforce cette nécessité de l'éducation par le sport et le rôle indispensable des fédérations sportives qu'elles soient olympiques, non olympiques et/ou affinitaires. Ces dernières doivent encore plus que par le passé occuper une place centrale dans cette prise de conscience collective qui vise à promouvoir une activité corporelle grâce à un engagement régulier, raisonné et raisonnable.

Proposer des repères efficaces

En ce sens la fédération française des Clubs Omnisports, par l'intermédiaire de ses structures décentralisées que sont les clubs de proximité, encourage la population française à ce désir d'être ensemble. Qu'il s'agisse d'éveiller physiquement les plus jeunes, de renforcer les relations parents-enfants, d'encourager l'affirmation et l'estime de soi, de valoriser socialement et culturellement la forme, la santé et le bien-être, cette fédération, dont les clubs comptent plus de 750 000 adhérents, propose comme les autres fédérations affinitaires, une gamme très élargie de pratiques de loisirs multisports encadrées par des professionnels compétents.

Jean Saint-Martin,
Historien du sport
Professeur des Universités en STAPS
Laboratoire E3S (UR 1342), Université de Strasbourg

Home Ball, une pratique sportive innovante née au cœur d'une famille normande

Interview de M. Desbouillons, fondateur du Home Ball

Pierre-Frédéric Le Carrer (FFCO) : Comment est venue l'idée du Home Ball ?

Dominique Desbouillons : En 2009, j'invente un jeu qui se pratique à la maison.

Voici la genèse de ce concept. Mes neveux passaient à la maison, après leur entrainement de foot, le mercredi après-midi. Je disposais à l'époque d'une pièce vide d'environ 4 m par 4 m dans laquelle j'ai installé trois cibles en PVC de chaque côté, le but étant de tirer dans les cibles pour marquer des points. Ils ont vite adopté l'idée à tel point que leurs copains, sont à leur tour venus essayer. Les différents pratiquants de ma famille et de mes amis ont adopté le concept immédiatement avec un engouement qui m'a interpellé !

En 2011, après deux ans de recherche et d'élaboration de prototypes, le Home Ball est né ! Les règles du jeu et la marque sont déposées.

PFLC : Quel est le principe du Home Ball ?

DD : Deux équipes s'affrontent pendant cinq minutes au pied (Home Ball foot) ou à la main (Home Ball hand) dans une cage en filet de maille 50 mm, le but étant de se passer la balle pour déstabiliser l'adversaire et marquer le plus de points possibles dans les cibles jaunes du camp adverse. Mais prudence, car si un joueur marque dans une cible rouge, le score de son équipe retombe à zéro. Suspense garanti.

PFLC : Comment définir la pratique du Home Ball en quelques lignes ?

DD : Le Home Ball est une discipline qui casse la monotonie, qui permet aux pratiquants d'être acteurs tout au long de la partie. Les joueurs emmagasinent de la confiance en touchant le ballon à de nombreuses reprises, du fait de l'espace limité dans lequel ils évoluent, une cage carrée en filet soit de 4m50, 6m50 ou 8m50 de côté, qui empêche le ballon de sortir des limites du terrain.

Jeu ludique, intergénérationnel, favorisant la mixité, le Home Ball a fait sa place dans le paysage des nouvelles pratiques en vogue. Que vous jouiez au pied ou à la main, le résultat de la partie reste jusqu'au bout incertain grâce à la cible rouge.

PFLC : Où peut-on trouver des terrains de Home Ball ?

DD : Il y a aujourd'hui environ 1 000 terrains de Home Ball répartis sur l'ensemble du territoire français.
Les centres de vacances, les bases de loisirs et les campings regroupent la plupart des terrains fixes. Les collectivités quant à elles, disposent de terrains démontables. Les villes de Paris, Dunkerque, Cholet, Angers furent les premières à s'y intéresser. L'aspect amovible de la structure permet au Home Ball de s'installer partout, cette discipline se pratique en indoor et outdoor. Les clubs peuvent donc utiliser leur gymnase, leur terrain de foot, de basket ou autres pour mettre en place l'activité.

PFLC : Pouvez-vous nous donner un exemple d'un club ou d'une municipalité qui a développé le Home Ball sur son territoire ?

DD : Le club omnisports de Lanrodec (Côtes d'Armor – 22) a décidé de se lancer dans l'aventure Homeball avec la création de trois créneaux d'âge au sein de la structure (6 à 8 ans, 9 à 13 ans, 14 ans et plus). Rapidement la discipline a conquis l'ensemble des pratiquants.

La Municipalité d'Equeurdreville pour sa part, mutualise l'équipement Home Ball. Pendant les vacances scolaires, le service jeunesse de la ville installe la structure démontable au centre de loisirs et dans les quartiers. Le reste de l'année, le Home Ball se pratique lors des fêtes associatives, des olympiades, et des activités multisports organisés par la mairie.

Pour résumer, le Home Ball :

- Ouvert à tous
- Pratique disciplinaire qui a toute sa place en milieu associatif
- Équipe aléatoire et mixte
- Challenge permanent
- Orientation Sport Santé, rééducation

Pour obtenir plus d'informations sur le Home Ball, merci de contacter Pierre Frederic par mail : pf.lecarrer@ffco.org

Courir ne suffit plus

Depuis la fin des années 60, la course à pied n'a eu de cesse de sortir des stades, entrainant dans son sillage de nouveaux pratiquants (S. Cubizolles, B. Baron, Lacroix, 2018).

Ces dernières années, l'offre des courses s'est considérablement étoffée, en trail running (littéralement course sur les sentiers, en nature donc et le plus souvent en terrain avec du dénivelé) notamment ; qu'il s'agisse du nombre d'épreuves ou du type de formats.

Color trail (reprenant les jets de poudre de la fête indienne des couleurs, *Holi*), sky trail, course par étapes (course sur plusieurs jours), en patrouille (course où l'on doit courir en permanence en binôme) : l'esthétique et l'effort se renouvellent peu à peu, et de nouvelles organisations apparaissent. En parallèle, les challenges virtuels et les pratiques « off (sans organisation officielle) » se multiplient, renforcés par la crise du Covid-19.

Au-delà de la performance, il apparait que les traileurs souhaitent vivre une expérience « unique », à la carte, et cherchent, à travers l'effort, à tisser des liens forts avec le monde qui les entoure.

Nouveaux tours de piste

La plupart des courses misent sur la grandeur de leur site pour engager des coureurs. Mais d'autres, à l'inverse, conçoivent de nouvelles mécaniques de course, déplaçant ainsi l'objet de la découverte.

Les courses circadiennes, de type Backyard Ultra, sont dans ce cas éclairantes. En trois années à peine, ces courses nées aux Etats-Unis, et dont le but est de faire le plus de boucles possible, ont connu un vrai essor.

Contrairement aux trails classiques, ces épreuves sont limitées en nombre de dossards (200 pour la Chartreuse Backyard, 350 pour le Dernier Homme Debout, 80 pour l'Infinity Trail- Normandie). Ce qui permet une plus grande proximité entre coureurs et organisateurs, crée un sentiment d'élection, voire de communauté, à l'inverse des grandes épreuves classiques dont la dimension massive est de plus en plus regrettée.

Épreuve gamifiée

Contrairement aux trails classiques, le but n'est pas d'aller d'un point A à un point B. L'objectif est de courir le plus longtemps possible, sur une boucle d'environ 7 km, en moins d'une heure, sous peine d'élimination. Ce qui semble facile, sur le papier, recèle une grande part d'inconnu et au fil des tours, des stratégies se créent et le temps de course devient aussi un temps d'échange.
Un circuit mondial de ce type de course existe déjà. Un circuit français est sur le point de voir le jour et tend à se structurer, porté par des associations de sports-nature et des organisateurs privés le plus souvent. Pour l'heure, les courses de type Backyard se tiennent à l'écart des principales fédérations en lien avec le trail-running (à savoir, la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), la fédération des courses de montagne (WMRA) et l'international trail running association (ITRA), dont le rapprochement s'opère). Toutefois, il semble certain que les ressorts déployés par ces courses ont vocation à être repris au sein même des clubs pour lancer de nouvelles dynamiques et évoluer avec les attentes de nombre de pratiquants.

Simon Lancelevé
Chercheur en sociologie,
laboratoire E3S, spécialiste du trail running
https://f3s.unistra.fr/e3s/equipe/composition/lanceleve-simon/

Interview de David Reigner, Jeunesses Sportives de Coulaines

Quelques questions à David Reignier, président de la section athlétisme des Jeunesses Sportives de Coulaines. Ce club omnisports de l'agglomération mancelle (plus de 4000 adhérents) organise chaque année un trail nocturne, Le Chouette Trail.

Peux-tu nous décrire en quelques lignes la manifestation que vous organisez ?

Le Chouette Trail est un Trail nocturne avec 3 courses. Une épreuve de sport adapté de 3 km, une épreuve de 8 km et une épreuve de 16 km. Le parcours se déroule sur les chemins creux de Coulaines. Le trail a la particularité de se dérouler un vendredi soir à la mi-octobre.

Pourquoi ne pas faire un trail en partant du stade ?

Nous cherchions un évènement pour dynamiser l'athlétisme sur Coulaines. Les chemins creux étant, très jolis et juste à côté du stade, pourquoi pas faire un trail en partant du stade. On cherchait un format original, notre choix s'est arrêté sur une course nocturne un vendredi soir. Cela correspond aux nouvelles tendances dans la communauté des « runners », avec la recherche de course nature, accessible à tous, où la notion de performance n'est pas forcément la priorité. C'est une nécessité pour les clubs de se démarquer pour aller chercher des ressources et trouver de l'innovation pour attirer de nouveaux publics,

Est-ce plus facile à organiser ?

Pas d'arrêté parce que pas de voie publique, juste une autorisation municipale = moins de contraintes administratives. Avec Vigipirate trop compliqué d'organiser des manifestations sur la voie publique, sous ce format, il y a moins de contrainte même si la vigilance reste de mise. Moins de signaleurs à trouver que pour une manifestation sur la voie publique notamment si quelques fois on veut laisser un peu d'autonomie aux runners Et la collectivité est satisfaite car cela permet de découvrir ses chemins de randonnées. Ce type de

manifestation incite les adhérents hors stade de notre section à s'engager comme bénévoles alors que pour les épreuves sur piste, ils le font moins.
Notre contrainte la plus importante, est de préparer l'épreuve un vendredi. Certains bénévoles prennent leur journée pour préparer le parcours, cela montre leur implication et leur attachement à la réussite de l'épreuve.

Cette manifestation a-t-elle généré de nouvelles adhésions ? Que vous a apporté cette manifestation ?

Elle nous a apporté des partenaires privés, et une plus grande autonomie financière pour développer le club. Le groupe running loisir augmente chaque année depuis la création du trail.
Un photographe est également présent lors de la manifestation qui lors de la soirée des partenaires fait une présentation de ces clichés. Cela a beaucoup de succès.

Envisageons les rapports de cette manifestation avec le club omnisports. Cela a-t-il généré des liens avec d'autres sections ?

Nous travaillons avec la section de sport adapté pour organiser l'épreuve des 3 km. La section Roller nous aide en nous proposant des bénévoles pour l'organisation. Il y a également de nombreux adhérents d'autres sections (foot, basket...) qui viennent participer à l'épreuve. Notre manifestation a également un caractère social, on reverse 1 € par dossard à l'association ANAIS (Association d'Action et d'Insertion Sociale), tout le monde au sein du club omnisport se sent concerné.

En quoi cette manifestation a reboosté la section ?

Oui, elle mobilise tout le club pour un projet commun. Cela permet de communiquer sur la présence d'un club d'athlétisme à Coulaines, notre stade est à l'écart du centre-ville. Cette épreuve nous donne une marge de manœuvre financière pour proposer à nos adhérents un meilleur encadrement. Cette manifestation par son caractère atypique nous permet également de la visibilité dans le milieu des runners non adhérents-non adhérents qui par leurs participations au trail apprennent à nous connaitre et s'engagent ensuite vers le club. Notamment un public féminin qui quelquefois ne fait pas le premier pas vers le club et qui par cette manifestation a pu découvrir notre dynamisme et nos différents groupes de pratiques
En 2019, lors de la 3ème édition, c'est plus de 614 Inscrits et 579 arrivées.

https://www.jscoulaines.fr/

QUELQUES COMMENTAIRES DE PARTICIPANTS :

« Merci à tous d'avoir organisé cette course. »

« Pour moi ce fut une première course de nuit Les spectacle des loupiotes dans la nuit et la course dans ce tunnel végétal sont magiques »

« Le bruit de la chouette sur le parcours on est bien dans le thème »

Le Paris Université Club et l'esport !

Entretien réalisé avec Charles-Henri Bernardi, directeur du Paris Université Club et Justine Boccard, responsable de la communication du Paris Université Club. Propos rapportés par Pierre-Frédéric Le Carrer

Pierre-Frédéric Le Carrer : Pourquoi s'être lancé dans l'Esport en 2018 ?

Justine Boccard : L'idée vient de Charles-Henri, après la lecture en fin 2017 d'un article dans le journal L'équipe, sur l'intérêt du CIO pour l'esport. Il y a encore trois ans, l'esport avait des difficultés à être reconnu comme une pratique sportive à part entière, ce qui l'éloignait de notre objet social, qui est de faire pratiquer du sport à tous. Il a fallu convaincre les dirigeants que le phénomène était en marche, et trouver un lien entre sport et Esport afin de proposer une nouvelle offre à nos licenciés et d'en conquérir des nouveaux. Suite à plusieurs mois de réflexion, une première action mêlant sport et Esport voit le jour à l'été 2018, lors de la coupe du monde de la FIFA. 64 enfants, filles et garçons confondus ont pratiqué du football le matin, et se sont affronté sur un tournoi FIFA l'après-midi.

PFLC : Comment a évolué votre offre Esport durant ces deux dernières années ?

Charles-Henri Bernardi : Dans la foulée de l'été, à la rentrée 2018, le PUC a souhaité proposer une offre de stage lors des vacances scolaires, où les enfants participent à un programme combinant 1h30 de sport, et 1h30 d'esport. Suite au succès de ces stages, en septembre 2019, un créneau réservé aux 11-15 ans a vu le jour, avec 1h30 d'esport et 1h30 de sport tous les mercredis après-midi. Nous accompagnons les jeunes dans leur pratique esportive et sportive étant donné que chacun d'entre eux doit s'inscrire en parallèle dans une des sections sportives du club omnisports, avec la possibilité de choisir une discipline en particulier, ou une activité multisports. Nous développons aujourd'hui notre académie. Cinq créneaux d'entrainements sont réservés à cet effet, les joueurs évoluent sur le jeu Fortnite et s'entrainent une à quatre fois par semaine.

Enfin, depuis la rentrée, nous diffusons sur la plateforme Twitch, les parties de nos différents joueurs, cela nous permet de les valoriser chaque semaine alors même que nous étions confinés.

PFLC : Votre approche du Esport semble très pédagogique...

CHB : Nous souhaitons utiliser les valeurs et codes du sportif pour les appliquer au Esport et ainsi transmettre les fondamentaux du sport aux jeunes gamers. La notion de respect de l'adversaire, de collectif, la rigueur et l'hygiène de vie sont des valeurs essentielles à nos yeux. Ce cadre éducatif aide à convaincre les parents les plus indécis, qui à terme constatent par eux-mêmes, une diminution de la pratique des jeux vidéo dans le cadre familial.

Notre section Esport permet également à certains jeunes qui n'ont pas de PC chez eux, de pouvoir pratiquer leur loisir favori dans les meilleures conditions.

JB : Nous prônons un Esport responsable, en relayant les bonnes pratiques à adopter et en informant sur les risques de la pratique. Divers ateliers sont mis en place pour sensibiliser au mieux les jeunes de la section. Durant le confinement, nous

avons diffusé sur les réseaux sociaux, un guide de bonne pratique pour accompagner les parents et prévenir les enfants des risques d'une pratique abusive des jeux vidéo.

PFLC : Comment s'est posée la question du recrutement d'une personne spécialisée dans l'Esport ? Qu'en est-il de la formation dans ce domaine aujourd'hui ?

CHB : Nous avons embauché un étudiant de Paris Gaming School pour former les jeunes de la section Esport. Notre volonté était de trouver une personne formée à l'outil informatique, qui connaissait très bien les jeux proposés au PUC. Son principal objectif est de transmettre aux enfants, les valeurs sportives que nous avons citées précédemment. La structuration de la pratique esport sur le territoire doit permettre de faire émerger des formations adéquates. Un BPJEPS AP Esport a été créé dernièrement en collaboration avec le CROS de Marseille et MCES qui souhaitent régler le problème de la formation dans l'univers de l'Esport.

PFLC : Vous avez signé, il y a quelques mois, un partenariat avec MCES, acteur fort dans l'univers du Esport français, pouvez-vous nous en dire plus ?

JB : La structure MCES souhaitait s'implanter en région parisienne, ils ont donc entamé des discussions avec nous, en sachant que nos installations permettent l'accueil de plusieurs stages sport/Esport tout au long de l'année. Notre partenariat avec MCES nous permet d'obtenir de la légitimité auprès de la communauté « gaming » et d'être reconnu au cœur d'un réseau spécifique. MCES nous apporte sa compétence du esport de haut niveau et l'intervention lors des stages de joueurs ou de coachs de l'équipe professionnelle favorise les inscriptions à nos stages.

http://puc.paris/

De nouvelles solutions digitales s'offrent aux clubs

Les dernières semaines nous ont montré ô combien il est important de pouvoir rassembler et mobiliser ses adhérents lorsque ces derniers n'ont pas accès aux installations sportives du club. Les associations génèrent des rencontres, maintiennent un lien social entre les licenciés de divers horizons, d'où la nécessité d'entretenir ces relations en dehors de ses murs. Pour pallier ce déficit de pratique en présentiel, différentes plateformes virtuelles permettent de réunir les sportifs autour de leur discipline favorite.

Les exemples suivants vous permettent d'offrir à vos adhérents, une nouvelle expérience, en liant digital et pratique sportive.

ZWIFT

La plateforme Zwift joint le plaisir des jeux vidéo et l'intensité des entraînements traditionnels pour vous aider à progresser. En vous inscrivant sur Swift, vous rejoignez une communauté de cyclistes et de runners qui vous motive au quotidien. Vos adhérents peuvent faire le choix parmi différents plans d'entraînement, des sorties de groupe, des courses.

Les pratiquants peuvent également faire des « rencontres », ce qui veut dire que lorsque la personne se connecte sur son profil, elle peut rejoindre des amis qui sont déjà sur le parcours à un endroit donné, au lieu de commencer sa randonné virtuelle au début du parcours. C'est donc l'équivalent d'une randonnée de groupe, à vélo ou à pied réalisée à domicile comme vous le feriez en plein été avec vos camarades de clubs et vos amis !

Zwift permet également les échanges entre les différents participants pendant qu'ils sont sur leur vélo, on peut donc encourager ses partenaires à distance en utilisant le micro de son ordinateur ou de son smartphone.

L'application Virtual Regatta permet à vos adhérents de pratiquer la course à la voile gratuitement, par le biais de deux plateformes, Virtual Regatta Offshore et Virtual Regatta Inshore.

Virtual Regatta

Virtual Regatta Offshore simule les conditions météorologiques rencontrées par les skippers lors de chaque grande course au large à la voile et permet à ses joueurs d'y participer en temps réel depuis

leur ordinateur ou smartphone, en choisissant les meilleurs réglages pour leur navire : le choix des voiles et du cap par exemple. Virtual Regatta organise environ une cinquantaine de courses par an, parmi lesquelles le Vendée Globe, la Route du Rhum, la Solitaire du Figaro, le Tour de France à la voile, The Ocean Race ou le Trophée Jules-Verne.

Virtual Regatta Offshore rassemble actuellement 1,5 millions de joueurs actifs répartis sur 50 courses annuelles. 193 pays sont représentés au sein de la communauté, l'ensemble des joueurs ont accès à 13 classes de bateaux suivant le type de course pour parcourir les océans et les mers du globe.

La plateforme vous offre la possibilité d'échanger en temps réel avec vos collègues, de se comparer avec les autres adhérents du club, ce qui permet de générer une émulation naturelle pendant plusieurs semaines.

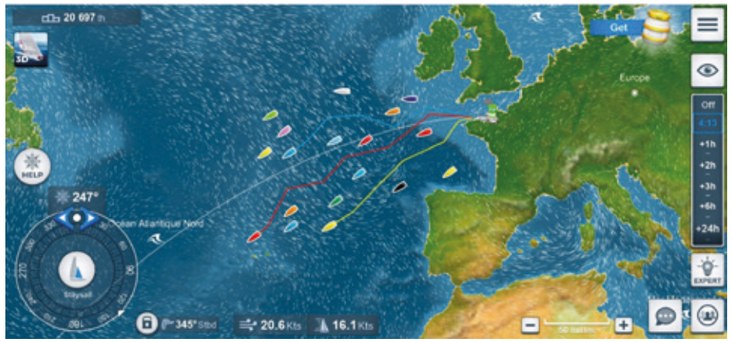

Virtual Regatta Inshore de son côté, est une simulation multi-joueurs de régates techniques et courtes autour de bouées. Les joueurs s'affrontent lors de régates de 5 à 10 minutes. Ils doivent barrer leur bateau en respectant les règles officielles de courses (Virtual Racing Rules of Sailing) élaborées avec la Fédération internationale de voile, qui depuis 2018, délivre chaque année le titre de « eSailing World Champion ».
Les conditions météorologiques, les perturbations sous le vent des bateaux et les conditions de courses sont réalistes. La performance et le comportement des bateaux respectent les potentiels de vitesse réelles des constructeurs.

On aborde ici un aspect plus pédagogique et ludique de la pratique virtuelle qui permet à tous, y compris aux débutants, d'appréhender les règles de course à la voile et les fondamentaux de la tactique de course.

Virtual Regatta Inshore rassemble 700 000 joueurs venus de 226 pays différents.

La simulation Inshore vous accorde l'accès à 11 classes de bateaux, sur lesquels vous pouvez apprendre à naviguer ou vous perfectionner, en faisant le choix entre 2,4 millions de régates organisées chaque année sur 18 plans d'eau recréés de manière virtuelle.

Pierre-Frédéric Le Carrer

Cap Sports et Nature utilise Virtual Regatta »

Entretien avec Marc Brunet, un directeur

Cap Sports et Nature, basé dans le Vignoble nantais, propose plusieurs activités à l'année, les adhérents ont le choix entre cinq sections sportives (Pleine Nature, VTT, Voile, VRC et Multisports). Ces différentes sections étant à l'arrêt pendant le premier confinement de l'année 2020, Marc Brunet a proposé aux différents adhérents du club, une expérience virtuelle, afin de maintenir le contact avec ces derniers.

En effet, en avril 2020, Cap Sports et Nature encourage ses adhérents à s'inscrire sur la plateforme Virtual Regatta. La F.F des Clubs Omnisports, par cet entretien, souhaite valoriser ce type d'initiative, d'autant plus que ce n'est pas la première fois que le club s'intéresse à la pratique Esport.

Marc Brunet nous raconte : « Cap Sports et Nature utilise Virtual Regatta depuis plusieurs années. En 2016, lors de la précédente édition du Vendée Globe, nous avons lancé un challenge dans les écoles de l'intercommunalité, chaque classe possédait un bateau virtuel sur la plateforme. Virtual Regatta est un moyen de faire découvrir aux enfants l'univers de la voile, de manière ludique, sur des temps scolaires. »

L'Esport prend ici tout son sens, car cela permet aux jeunes de se familiariser à la pratique de la voile et d'apprendre les bases de la navigation avant de mettre en pratique les différentes connaissances acquises sur un bassin d'eau naturel, c'est un très bon complément pédagogique. Cap Sports et Nature a donc réédité l'expérience sur Virtual Regatta pendant le confinement mais cette fois-ci, auprès de ses adhérents.

M.B : « Durant le premier confinement, nous avons mobilisé l'ensemble des sections ainsi que les éducateurs du club. Au départ, les volontaires sont intégrés à l'équipe virtuelle du club, ce qui donne à chacun la possibilité de discuter avec les autres adhérents par le biais du chat tout au long de la course. Cap Sports et Nature renouvelle la pratique virtuelle depuis le début du mois de novembre avec le départ du Vendée Globe 2020-21, même s'il est plus difficile de mobiliser un nombre important de participants sur une période de trois mois. »

L'Esport a permis à de nombreux clubs de maintenir de l'interaction avec leurs adhérents pendant la crise sanitaire. Cet entretien montre également que la pratique virtuelle peut être inclusive et accessible à tous.

https://www.capsn.org/

Le Sport Athlétique Mérignacais et la plateforme LÜ

Le Sport Athlétique Mérignacais, le SAM, est le plus grand club omnisports de la Nouvelle Aquitaine avec plus de 7500 adhérents. En 2014, nous avons créé un pôle transverse travaillant avec l'ensemble des sections sportives : le SAM Cohésion Sociale « Pour ne laisser personne au bord du terrain ». L'objectif étant de développer et de promouvoir le sport auprès des publics les plus fragiles dans un souci d'amélioration de leur santé mais aussi le développement du lien social.

Aujourd'hui, cette activité compte plus de 1000 bénéficiaires à l'année et se développe par son organisation innovante, son professionnalisme sur le terrain et sa capacité à s'adapter à l'ensemble des situations rencontrées. Les publics cibles du SAM cohésion sociale ne sont pas figés dans le temps, nous nous adressons à des personnes en situation de handicap physique, des personnes âgées dépendantes, des personnes en situation de handicap mental, des personnes atteintes de maladies chroniques, des personnes sédentaires.

Afin d'accompagner ce public aux besoins et attentes spécifiques, nous avons acquis un dispositif interactif et immersif innovant permettant une pratique adaptée à tous dans l'objectif de favoriser l'accessibilité du sport pour tous les publics et surtout les pratiques partagés.

Il s'agit du système LÜ.

Lü est une aire de jeux interactive qui permet de transformer un gymnase, ou une salle d'activité en espace immersif. Lü éveille les sens des participants en leur donnant envie de bouger de façon ludique et innovante. Lü propose une nouvelle façon rafraîchissante, motivante et inclusive de faire de l'activité physique en proposant des activités qui sont aussi actives que passionnantes. Lü propose une bibliothèque d'applications en constante évolution, mise à jour fréquemment et automatiquement.

LÜ est un environnement spatial intelligent qui comprend et réagit aux comportements et aux interactions des joueurs en temps réel. Grâce à une plateforme qui transforme les gymnases ou tout autre espace fermé en véritable terrain de jeu interactif, les participants arrivent à combiner leur passion pour les jeux interactifs avec l'activité physique.

Avec ce système, nous proposons une offre différente à nos adhérents et nos partenaires (EHPAD, établissement spécialisés…). Cette nouvelle technologie nous permet de développer encore nos propositions en direction de nos publics cible pour améliorer concrètement leur qualité de vie. Tout le monde s'entend pour dire que l'activité physique devrait être amusante et accessible à tous. LÜ offre des expériences dynamiques et immersives où les joueurs développent leurs capacités physiques tout en jouant. Avec un tel équipement notre capacité à faire bouger les plus fragiles de façon ludique est décuplée.

Pourquoi utiliser un tel matériel dans un objectif d'inclusion par le sport ?

L'expérience du SAM cohésion sociale dont l'objectif majeur est de favoriser le vivre ensemble à travers le sport montre que les pratiques sportives partagés sont difficiles à mettre en place et à pérenniser. Il est difficile de proposer une pratique attirante pour laquelle des personnes de profil différents prennent plaisir ensemble et dans l'activité à partager un moment. Le coté innovant, interactif et adaptable d'un tel outil permet des synergies non encore exploré en termes de partage d'activité. Lutter contre l'isolement c'est aussi proposer des solutions originales.

Ce matériel nous permet également de nous déplacer directement dans les établissements et d'augmenter considérablement notre capacité à proposer des projets d'échanges entre les différents publics. L'apport d'une telle technologie permet de jouer sur les facteurs : Visuel = Formes, couleurs, distances, Interactif = Collaboratif, Dynamique, Mobile = Matériel déplaçable

Le SAM cohésion sociale intervient sur l'ensemble de la métropole Bordelaise. Dans le cadre de ce projet et avec ce nouvel outil, nous souhaitons développer notre activité sur l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine.

Le SAM Cohésion Sociale a également déployé pour la 1er fois son dispositif lors des vacances sportives du SAM Sports Loisir qui a rencontré un franc succès

Ou trouver la plateforme LU
https://play-lu.com/fr/
Reportage Lu au SAM
https://www.facebook.com/438991482964175/videos/3545278585505781

Le club omnisports au cœur du développement des nouvelles pratiques

Besoins et attentes des pratiquants mobilisent la créativité des clubs

Les clubs omnisports par le panel d'activités qu'ils proposent et du fait de leur rayonnement sur leur territoire de référence, ont toujours accueilli de nouvelles disciplines. Les besoins et les attentes des pratiquants mobilisent la créativité et l'innovation des dirigeants, leur capacité à entendre et à intégrer, à prendre en compte, comme on le voit dans les différents témoignages de ce dossier. La force du club omnisports repose aussi sur la solidarité entre les différentes sections et sur cette capacité permanente à innover, à se remettre en question.

Nouvelles pratiques et structuration

L'émergence de nouvelles pratiques, le maintien de disciplines dites mineures pratiquées par un nombre d'adhérents parfois restreints perdurent souvent par la force de structuration de l'omnisports.
Comme le précise l'historien du sport Jean Saint-Martin, le club omnisports occupe une place majeure pour permettre à toutes ces disciplines de se développer et de s'émanciper. Aujourd'hui, encore plus qu'hier, il y a besoin de cet engagement commun, clubs et fédération, pour que tous les sports et tous les modes de pratiques puissent avoir une place dans le paysage sportif et pour ainsi accompagner la diversité des pratiquants de demain.

Rôle de la fédérations et des clubs

Ce dossier, comme l'inscription au sein de son projet fédéral 2021 2024 d'un axe de développement « nouvelles pratiques et des nouveaux outils » témoigne de la place que leur donne la FFCO et du rôle du club omnisports dans le développement des pratiques, le maintien de leur pluralité. La fédération se positionne en support auprès des clubs notamment par sa mission de facilitateur d'échanges de pratiques. L'expérience du Sport Athlétique Mérignacais, avec l'outil LÜ, montre comment les clubs, sur le terrain, recherchent de nouveaux outils, de nouveaux concepts pédagogiques et de nouveaux modes de pratiques, d'événementiels pour accueillir leur public. La diffusion de ces nouveaux outils, des objectifs recherchés avec leur utilisation, l'évaluation des innovations ainsi portées en facilite l'accès mais permet aussi de développer les échanges autour de leur pertinence.
C'est l'objectif également de l'engagement de la fédération autour de la littératie physique pour apporter de nouveaux outils aux clubs et générer de nouveaux cadres de réflexions communes à tous ceux qui souhaitent s'y confronter.

Importance des activités innovantes

Chacun peut ainsi mesurer – à partir des quelques exemples concrets illustrés dans ce dossier mais aussi des questions, des sollicitations qu'il reçoit - l'importance que prennent et prendront à l'avenir ces activités innovantes dans les projets et actions proposés par les clubs omnisports. Un travail concomitant entre nous tous permettra à chacune de nos structures d'être continuellement « équipée » pour avancer vers un demain rempli de mutations.

N'hésitez pas à solliciter la CTN de la FFCO, Sandrine Rabaud (s.rabaud@ffco.org), si vous souhaitez intégrer le groupe de travail mis en place sur ce sujet.

Actualités

Vie fédérale
Échos de clubs
Nouvelles des comités
Portrait de club :
L'Olympique La Comté Omnisports

LE SALON DE L'OMNISPORTS VIRTUEL : UN PREMIER SUCCES

Le vendredi 13 novembre 2020, la F.F. Clubs Omnisports organisait son premier Salon de l'Omnisports… en virtuel ! Avec les conditions sanitaires, il était effectivement impensable et impossible d'organiser le salon en présentiel comme cela été prévu initialement. La volonté de maintenir ce temps d'échange, de travail et de mutualisation en virtuel a été largement partagée. En cette période délicate de crise sanitaire, nous souhaitions montrer notre soutien, notre accompagnement des clubs et notre volonté de penser à l'après covid-19 avec l'organisation de conférences et d'ateliers sur des sujets d'actualités.

Dans ces conditions, le salon a rassemblé plus de 130 personnes venues de clubs, de fédérations, d'instances nationales. Un réel succès pour une première édition dans une période sanitaire et sociale compliquée. Cette journée riche en échanges a été construite autour de deux conférences sur des sujets autant divers que rassembleur, partant des projets sportifs fédéraux et territoriaux en allant à la littératie physique, concept innovant en France. L'ambition était également de répondre à des problématiques précises en proposant trois ateliers parallèles évoquant la marque, l'existence du club au sein d'un territoire, la fiscalité des associations ou encore l'emploi et la formation avec un focus sur l'alternance.

Nous remercions l'ensemble des intervenants de cette journée pour leurs apports complets et pertinents. Nous remercions également l'ensemble des participants, tout particulièrement nos clubs adhérents, pour leur partage d'expériences et leur questionnement qui feront grandir les travaux pour l'Omnisports.

Un grand merci à M. Raymond Laurent, maire de Saint-Avertin, et ses équipes, pour leur engagement dès le début du projet auprès de la fédération afin d'organiser ce premier Salon de l'Omnisports. Nous recevons avec enthousiasme leur invitation pour réaliser cet évènement en 2021 au Château de Cangé en partenariat avec le Saint Avertin Sports !

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION

Le samedi 14 novembre 2020, c'était au tour de l'assemblée générale de la fédération de se dérouler en virtuel. Une grande première pour la fédération ! En cette année particulière, cette assemblée générale était un retour sur les rapports moraux et financiers de l'année 2019. Elle a été également l'occasion d'aborder les orientations budgétaires pour 2021 et, dans sa partie « extraordinaire », différentes modifications des statuts et du règlement intérieur.

En cette année olympique, l'élection d'un nouveau conseil d'administration était également à l'ordre du jour. Dans la foulée, le CA de 27 personnes s'est réuni afin d'élire le président de la fédération : Gérard PERREAU-BEZOUILLE. Du fait des conditions exceptionnelles de déroulement, une deuxième réunion du conseil, le mardi 17 novembre, a procédé à l'élection de l'ensemble du bureau.

Nouveau conseil d'administration, nouveau bureau pour un prochain mandat riche en engagement avec en point de mire les jeux olympiques de Paris en 2024. Quatre années pour l'omnisports et pour les clubs omnisports avec l'ambition de développer des projets répondant aux besoins et aux attentes des pratiquant.e.s et des clubs. L'Omnisports et Santé, l'Omnisports pour Elles, l'Omnisports et Citoyenneté resteront des piliers importants du projet fédéral pour la prochaine olympiade avec le developpement d'un axe de travail fédérateur : l'Omnisports et la Responsabilité Sociétale et Environnementale. Le nouveau conseil d'administration et le président se sont engagés pour continuer à porter au plus haut l'omnisports et à représenter les clubs omnisports au niveau national.

LA F.F. CLUBS OMNISPORTS VOUS ACCOMPAGNE PENDANT LA CRISE

Comme lors de la première période de confinement, l'ensemble de l'équipe de la FFCO vous accompagne sur vos problématiques de gestion de votre club. Avec des webinaires juridiques réguliers ainsi que des webinaires spécifiques sur les territoires, la fédération se mobilise pour vous apporter des réponses précises sur les sujets qui vous préoccupent. Les moyens consacrés par la fédération à ces enjeux primordiaux ont doublé pendant la période. La F.F. Clubs Omnisports a aussi une volonté forte de penser à l'après. Pour cela, elle met en place des rendez-vous individualisés FFCO/Club sur des thématiques telles que mettre en place un projet sport santé, développer l'e-sport au sein de son club, lancer une démarche éco-responsable, créer et animer une page facebook… Ces rendez-vous se déroule le vendredi matin entre un agent de la fédération et chaque club qui souhaite aborder un des thèmes proposés. Pour plus d'informations, contactez-nous sur ffco@ffco.org.

L'EQUIPE S'AGRANDIT POUR L'OMNISPORTS

Au cours de la rentrée sportive 2020, la fédération s'est agrandit en accueillant trois nouveaux salariés au sein de son équipe.
Retrouver l'ensemble des permanents sur notre site : http://www.ffco.org/la-ffco/lequipe/

Ségolène GRAICHI
Développement des territoires
s.graichi@ffco.org

Ugo MONNERON
Référencement clubs FFCO Paris 2024
u.monneron@ffco.org

Florine MATTE
Formation
f.matte@ffco.org

Échos de clubs

LES NOUVEAUX CLUBS 2020

ETOILE GYMNIQUE DE ROBINSON (92), UNION SPORTIVE DE CRETEIL (94), SATHO SENIORS LES RETRAITÉS ACTIFS (69), PARIS JEAN BOUIN (75), LES ENCORDES (49), LILLE UNIVERSITE CLUB (59), LE GESTE EN SOI (92), US TOURCOING (59), MORI NO DOJO ORLEANS (45), THOKI DO 46 (46), SELF PRO KRAV DOLE (39), SANSHONO DOJO (37), NYONS AIKIDO (26), NINPO TAI JUTSU 73 (73), MAD MAX SELF DEFENSE DOLE (39), DSD ST MICHEL S/SAVASE (26), CENTRE DE DEFENSE PERSO (42), BUJINKAN SATORI DOJO (26), BUDO TAI JUTSU CLUB CANNES (06), ASSOCIATION TAGARINE (22), AIKIBUDO KOBUDO CLUB TOULOUSAINS (31), AIKI JUTSO CLUB 974 (974), ASSOCIATION TAGARINE DE SELF DEFENSE (22), ASSOCIATION DE SELF DEFENSE MAD MAX (22), LEERS OMNISPORTS FOOTBALL (59), OMNISPORTS EULALIEN (33), ASSOCIATION SPORTIVE DU 6EME KM (98), VIGILANTE OMNISPORTS MAYET (72), TOULOUSE UNIVERSITE CLUB (31), ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS NICE COTE D'AZUR (06), ESPERANCE JEUNESSE LUNEL SPORT ET CULTURE (34), ASSOCIATION SPORTIVE CREPIEUX RILLIEUX (69), LES VOIES SALEES (44), TC CUZAUX (33), LA BUTTE CAEN (14), SPORTING CLUB DE NEUILLY (94), RESEAU ASSOCIATION SERVICES (13), MYNOS SPORTS (93), ENTENTE GYMNIQUE DU VAL DE VIENNE (87), UNION SPORTIVE DACQUOISE (40), FOOTBALL LOISIR AMATEUR (75), GORRON DANSE (53), SECTION PALOISE OMNISPORT (64), UNION SPORTIVE DES TRAMWAYS DE MARSEILLE (13), TOUT MENU SPORTIF ET SANTE (31), CHOREDANSE ET LOISIRS (91), JEUNESSE ATHLETIQUE DE MONTROUGE (75), UNION SPORTIVE VILLECRESNES (94), ACADEMIE PUGILISTIQUE DE LA BIACHE (03), TENNIS CLUB TOULONNAIS (83), CLUB OMNISPORTS ILE ROUSSE (20), ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS LA ROBERTSAU (67), INTERNATIONAL BUDO ASSOCIATION (75), CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATIONS DE PROJETS (45), ASSOCIATION JEUNE FRANCE (49), KARIB'SPORT (972), UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS DE FRANCE (75)

*omni*SPORTS est votre journal.

N'hésitez pas à nous communiquer (j.marescaux@ffco.org) les informations de vos clubs afin que nous puissions les relayer ici.

91 – Club Omnisports des Ulis

Appel à bénévoles Lancement de la Classe C.O.U.p de pouce du C.O.Ulis !

Dans le cadre de son programme sport et citoyenneté, le Club Omnisports des Ulis lance la « Classe C.O.U.p de pouce ». Ce dispositif aura pour vocation à aider les jeunes adhérents des 27 sections du club à réaliser leurs devoirs avant ou après les entrainements. La Classe C.O.U.p de pouce aura lieu les mardis en fin d'après-midi et mercredis après-midi au siège social du club.

Le C.O. Ulis a recherché et trouvé des bonnes volontés pour l'aider à animer ces séances spécialement dédiées aux adhérents scolarisés en classe de primaire et de collège.
Des animations ludiques ponctuelles sur les thèmes du sport et de l'éducation ont lieu durant les vacances scolaires. Tous les mardis entre 17h et 19h30, les mercredis à partir de 14h, ces bénévoles donnent quelques heures de leur temps pour aider les jeunes ulissien(ne)s à apprendre (par exemple) une leçon, une poésie ou une table de multiplication.

LES CLUBS FACE AU COVID

La fédération et ses clubs ont multiplié contacts, webinaires pour rechercher ensemble les solutions aux nombreuses questions posées par la crise sanitaire et par les diverses mesures de confinement/déconfinement. Cela a donné beaucoup d'éléments concrets pour permettre les interventions concrètes auprès des pouvoirs publics. La FFCO a adressé au Ministre des sports un clip reprenant les principales questions posées. Elle l'a largement diffusé sur les réseaux sociaux. Plusieurs clubs sont intervenus dans les médias régionaux et nationaux. Denis Lafoux, directeur de la fédération, a été associé au webinaire des ministres le 7 décembre pour relayer les besoins et montrer les urgences.

Pour voir le clip : http://www.ffco.org/les-clubs-face-a-la-crise-ils-temoignent/

Échos de clubs

92 - UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE MALAKOFF

Une nouvelle section au sein de l'USM Malakoff : le Sport Adapté

Le 6 novembre dernier, l'USM Malakoff a officialisé la création de la section sport adapté. Déjà présent au sein du club, le sport adapté concerne les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Aux Jeux Paralympiques, on y retrouve le tennis de table, l'athlétisme et la natation et à l'USM Malakoff c'est avec nos sportifs de la pétanque que la saison a débuté.

L'équipe existe depuis 2014. Elle se divise en plusieurs triplettes et doublettes. Elle a obtenu plusieurs très bons résultats au cours des dernières saisons. Cela fait 5 ans que l'USMM atteint les Championnats de France et notamment les quarts de finale en 2018 alors que c'était une année très relevée. Lors de leur dernière compétition au niveau départemental, les doublettes féminines et masculines sont arrivées premières et la triplette est arrivée. La prochaine compétition se déroulera à Malakoff, le 13 mars.

06 - SECURITE SOCIALE SPORTIVE

Devant la covid, nous avons dû renoncer.

Renoncer à regrouper des enfants et des séniors pour faire partager les valeurs et découvrir l'engagement associatif et les actions des bénévoles de l'association, renoncer à animer une section junior au pire moment, où les actions allaient commencer. Renoncer à regrouper des personnes pour des grandes manifestations sportives dans des gymnases ou boulodromes.

Mais nous avons su rebondir pour mieux structurer notre association : avec un nouveau logiciel de comptabilité, un suivi plus régulier avec les présidents des sections avec un ou des employés, avec une course connectée gratuite pour les adhérents des différentes sections et la CPAM des Alpes Maritimes pour la prévention du cancer du sein.

Avec cette course et un plan de communication, nous avons su recruter des non sportifs et des sportifs non identifiés à la CPAM des ALPES MARITIMES, partager le plaisir du sport avec nos valeurs et diffuser un sentiment d'appartenance à un club omnisports.

Nous avons utilisé le bouche-à-oreille sur le mois de la course pour faire venir un autre public non adhérent, avec une inscription en réel sur une simple fiche d'inscription pour faire découvrir l'association à de nouveaux adhérents (et surtout pas en ligne) avec une permanence toutes les semaines de la course, avec une carte provisoire d'adhésion à l'association spécialement dédiée pour cette course grâce à la FFCO et son assureur.
Un plan de communication incitatif et valorisant à été organisé avec l'aide des employés de l'association, pour accompagner cette course avec plusieurs rendez-vous possibles pour courir en petit groupe. Une vidéo de présentation des actions prévues avec l'utilisation des fonds donnés par l'association pour cet évènement soit 7 euros par participant.
Un challenge pour valoriser le partage intergénérationnel entre les parents et les enfants. Les enfants recevaient un cadeau s'ils avaient accompagné le ou les parents au moins sur un des km de la course.

Malgré cette année détestable pour une association, cette course a eu un fort impact sur la vie de l'association et a donné un mois de bonheur aux 101 participants et sera évidemment renouvelée l'année prochaine.

91 – Union Sportive de Grigny

COURIR VERT A GRIGNY

Le samedi 12 septembre s'est tenue aux abords du lac de Grigny une course de Plogging réunissant une soixantaine de participants.

Cet événement écolo-sportive initié par la ville de Grigny, l'USG Omnisports et Grand Paris Sud a vu le jour dans le but de sensibiliser les habitants de Grigny sur l'état de notre site naturel qui depuis de nombreuses années subit la pollution humaine rendant l'espace malsain pour sa biodiversité.

Nous remercions tous les participants et organisateurs pour leur engagement ainsi que les médias tels que Le Parisien, Les Echos et Évasion FM pour la mise en avant de l'événement.

69 – OMNIWORLD PIERRE-BÉNITE

OmniWorld Pierre-Bénite : confiné oui, mais pas inactif !

Confiné oui, mais pas inactif ! Voici le leitmotiv à l'OmniWorld Pierre-Bénite.

Déjà en mars dernier, le club omnisports s'était montré très actif en collectant et réparant des ordinateurs donnés aux familles en difficulté, en proposant des temps d'accompagnement scolaire aux enfants et aux jeunes par des enseignants bénévoles, en distribuant, par l'intermédiaire des restos du cœur, des aides alimentaires.
La fin de saison a été chargée pour son pôle jeune et citoyen. « L'objectif était de répondre aux besoins les plus pressants », affirme la nouvelle Présidente Générale, Lylia Sakhri. « Les enfants n'avaient pas d'école, certains n'avaient pas de moyens de suivre les cours, des parents étaient désemparés, on a joué notre rôle. C'est aussi ça l'atout de notre omnisports ! ».

Pour le confinement de cette fin d'année 2020, l'OmniWorld Pierre-Bénite propose des activités tournées vers le sport. La formule est inédite : les jeunes adhérents proposent chaque semaine des défis sportifs qu'ils réalisent les uns, les autres. « La plus belle performance est récompensée bien sûr, mais tous les enfants sont valorisés, nous offrons notamment des masques à l'effigie du club », explique Lylia Sakhri. « C'est important pour nous car les enfants ont toujours besoin d'être motivés et encouragés. Dans le même temps, cela nous permet aussi de participer, à notre niveau et avec nos moyens, à la sensibilisation aux gestions barrières et à l'amélioration de la situation sanitaire ».
Un bel engagement donc qui ne cesse de se développer et de prendre de l'ampleur…

La Fédération Française des Club Omnisports accueille depuis septembre 2020, Ségolène GRAICHI, en tant que chargée de développement des territoires. Ce nouvel agent travaille au plus près du terrain pour recruter de nouveaux clubs et soutenir le développement des comités régionaux et départementaux afin d'améliorer la structuration et le maillage territorial partout en France. Il s'agit ainsi d'améliorer l'accueil, l'intégration et la fidélisation des clubs adhérents et de les accompagner dans la création de comités régionaux, quand cette instance représentative n'existe pas encore.

NOUVELLE-AQUITAINE
DISPARITION DE JEAN BÉGARIE

Notre ami Jean BEGARIES vient de décéder le 20 octobre 2020 du covid dans sa ville d'Argelès-Gazost après 20 jours de lutte. Nous présentons nos sincères condoléances à son épouse, son fils Laurent, sa famille et son club, l'AGJA de Caudéran Bordeaux.

Jean avait deux passions.
Le sport, qu'il défendait au sein de son club omnisports et de notre Comité, et l'automobile qu'il représentait souvent en tant que commisaire lors des courses et salons.

Il a été à l'origine de notre Fédération et de notre Comité avec Daniel COLOMBIER, notre premier Président, Fernand SAMPIERI, notre membre du GNCO ancêtre de la FFCO et tous les dirigeants de cette époque fondatrice, dans laquelle la FFCO a pris racine, et ses idées pour défendre le sport et le modèle omnisports.

Il n'était pas insensible à la convivialité qui se dégageait de nos réunions de travail prolongées par un bon repas bien arrosé et manquait rarement nos rendez-vous festifs. Il a été le digne et fidèle représentant du département dans les sphères parisiennes de notre mouvement.

Son président de club, Paul Henri SCHMITT de l'AGJA, peut également témoigner de sa fidélité et de son soutien à la cause de son club et à sa représentativité.
Nous perdons un membre de notre bureau du CDCO, avec lequel c'était toujours un plaisir de travailler et de suivre ses sages conseils marqués par sa longue expérience.

Il était un homme pour lequel "fidélité" avait un sens.
Nous continuerons à défendre les valeurs auxquelles il était attaché, pour lesquelles il était conscient des difficultés qui jalonnent cette route et qui nécessitent une forte cohésion entre nous dans nos structures de clubs et de comité.

Au revoir, Jean

GIRONDE
FORMATION DES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE

Le comité Gironde a organisé deux sessions formation citoyenne, les 20 et 25 novembre, pour 22 jeunes girondins en mission de service civique dans deux clubs omnisports (Stade Bordelais et SPUC Pessac). Cette formation obligatoire permet aux jeunes volontaires de comprendre leur statut, leurs droits et devoirs mais aussi d'échanger sur des thématiques sociétales actuelles (l'égalité femme/homme, l'inclusion, la cohésion intergénérationnelle) que l'on retrouve dans le sport, au sein des clubs omnisports. Cette formation qui se déroulait habituellement à la maison départementale des sports de Bordeaux. Depuis le 1 er confinement, nous mettons en place ces sessions en visioconférences ce qui permet de raccrocher d'autres volontaires issus des clubs omnisports de différentes régions. D'autres sessions seront organisées au niveau national prochainement.

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Assemblée Générale Élective du 07 novembre 2020 (transformé en visio-conférence)

Le 7 novembre, a eu lieu l'Assemblée Générale Elective du comité régional Auvergne Rhône-Alpes. Celle-ci ne pouvant être réalisé en présentiel, la faute à une situation sanitaire que nous connaissons tous, nous avons pu la tenir sous forme de visio-conférence. Ce fut l'occasion d'échanger sur de nombreux sujet, marqué notamment par la fin du mandat de Jean-Michel Ysard à la présidence du comité ou encore par l'intervention très riche et instructive de Pascal THIBAULT (président de l'ASM) qui nous à présenter le mode de fonctionnement de son club, qui est un exemple de réussite à suivre. Enfin, cette Assemblée Générale Elective s'est clôturée par l'élection du nouveau bureau et du nouveau président au sein de la FFCO AURA.

Le départ de Jean-Michel Ysard

Tout d'abord, cette AG fut marquée par le départ émouvant de Jean-Michel Ysard. Il était à la présidence depuis 2012 et a honoré deux mandats au sein du CRCO. Il a donc animé cette dernière AG avec le professionnalisme qu'on lui connaît et en a profité pour remercier la fédération, l'ensemble des clubs, ses collaborateurs et plus généralement l'ensemble des volontaires qui l'ont épaulé durant toutes ces années.

Le déroulement

Par la suite, Jean-Michel Ysard nous a exposé le rapport moral et d'activité de l'année 2019 avant de laisser la parole à Jean-Claude Gall qui a pu nous expliquer, plus en détail, l'ensemble des finances de 2019. Il s'est vu satisfait de ces chiffres et nous a offert un regard optimiste sur le futur, malgré la crise sanitaire auquel nous devons faire face. L'AG s'est poursuivie en revenant sur les différents projets de la saison 2020 (UST, Sport Santé ...) qui ont pour certains dû être mis en suspens.

Installation à la Maison Régionale des Sports

Toujours dans cette optique de développement, Jean-Michel Ysard a tenu à rappeler qu'en juin 2021, le Comité Régional rejoindra la Maison Régionale de l'Olympisme et des Sports.

La nouvelle équipe

Cette AG Elective s'est conclue par l'élection du nouveau Bureau et la présentation des nouvelles recrues au sein du CA. Cette nouvelle équipe qui mêle expérience et jeunesse va apporter au CRCO, une nouvelle dynamique en AURA. Cette nouvelle ère sera marquée par de nouvelles collaborations et de nouveaux projets en gardant cette proximité avec les différents clubs et en restant à leur écoute au quotidien.

Nouveau Bureau : Jean-Claude Gall (trésorier) / Cynthia Banou / Denis Coponat / Patrick Burlaz / Pascal Thibault

Qui est Thomas Cyprien, nouveau Président ?

Issu d'un Master Politique Sportives et Aménagement des Territoires, Thomas Cyprien est, aujourd'hui, Directeur du club Rhodia Clubs Omnisports. Thomas Cyprien prend donc les commandes du comité, épaulé par sa nouvelle équipe, afin d'y apporter ses compétences, sa motivation et toute sa détermination au service du CRCO pour la période 2020-2024.

Nous lui souhaitons bonne chance dans son parcours !!

Nouvelles des comités

ÎLE DE FRANCE

Retour sur la formation civique et citoyenne à Bagneux

Jeudi 29 octobre dernier, la F.F. Clubs Omnisports a organisé la formation civique et citoyenne pour les volontaires en mission de Service Civique au Club Olympique Multisports de Bagneux (92). Au programme, une présentation de la mission Service Civique, des échanges autour de situations vécues par des volontaires dans le cadre de leur mission, et différents ateliers autour de la thématique "Qu'entend-on par la citoyenneté dans le milieu associatif sportif ?". Ces formations civiques et citoyenne sont une obligation pour tous les jeunes en service civiques. Profiter de notre intervention pour leur apporter une formation en adéquation avec leur cadre de travail.

La FFCO tient à remercier les volontaires pour leur présence et leur participation active ainsi que le COMB pour son accueil.

ESSONNE

Cycle de réflexion « Économie Sociale et Solidaire & Sport » de l'Essonne

La FFCO Essonne, avec les partenaires de l'événement, a organisé un webinaire « ESS & Sport au service de l'insertion dans les quartiers » le 13 octobre 2020. Une cinquantaine de participants sont venus écoutés des experts du sujet dont une socio-économiste de l'Institut Régional du Développement du Sport Ile-de-France, un maître de conférence spécialisé dans l'analyse socio-économique et la perspective des politiques publiques sportives, et un membre du bureau de la CRESS Île-de-France. Ce webinaire est disponible en replay sur la chaîne YouTube du CRPVE de l'Essonne.

Le cycle de réflexion se poursuit par des ateliers thématiques. La FFCO Essonne a animé celui sur la formation professionnelle aux métiers du sport, en webinaire, le 10 novembre 2020, en présence d'une responsable de l'AFDAS Ile-de-France.

3 autres ateliers sont à venir courant les mois de novembre et décembre.

Un nouveau partenariat avec la MIVE de Corbeil-Essonnes

La Mission Intercommunale Vers l'Emploi (MIVE) a pris contact avec le comité afin de mieux connaître nos actions en matière de citoyenneté. Une première rencontre a eu lieu en webinaire début novembre en présence du directeur de la MIVE, d'une chargée de projets à la mission locale de Corbeil-Essonnes et d'une chargée de mission au club FACE de la ville. L'objectif de ce rendez-vous était de poser les bases en vue d'un partenariat pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes fragilisées et éloignées de l'emploi, à travers le sport. Une prochaine rencontre est prévue dans leurs locaux début décembre.

Point sur le Service Civique

Le comité a fini sa campagne de recrutement des volontaires en mission de Service Civique pour 2020-2021. 17 volontaires sont donc répartis sur des missions au sein de différents clubs omnisports de l'Essonne.
Pour rappel, les clubs adhérents du territoire, qui accueillent des volontaires, peuvent faire appel à nous pour organiser la formation civique et citoyenne obligatoire pour valider la mission.

PAYS DE LA LOIRE

Le comité actif pendant le confinement

L'équipe du comité régional des Pays de la Loire s'est activé afin de pouvoir proposer sur le territoire un Parcours d'Accompagnement des Jeunes (PAJ). Fort de la nouvelle adhésion du plus grand club omnisports de la Région à savoir la Jeune France de Cholet (4000 adhérents), le comité a décidé de s'associer à ce dernier pour mettre en place une session du 24 au 28 janvier prochain pour 12 jeunes du territoire. En effet, le Jeune France de Cholet dispose de toutes les installations nécessaires pour, non seulement, héberger ses jeunes mais aussi leur permettre de vivre un parcours complet.

Par la suite, le comité les accompagnera vers un BAFA voire un CQP en fonction des projets de vie des stagiaires. Nous espérons en retrouver par la suite dans nos clubs adhérents par l'intermédiaire d'un service civique.

Autre nouvelle, le comité a engagé en service civique le 9 novembre dernier, M. François Pierre qui sera en charge de faire le lien entre les clubs adhérents via, entre autre, le compte Facebook du comité mais aussi de développer les actions « sport santé » initié dans le 49.

En lien avec le comité du 72, le CRCO a organisé une soirée d'information pour ses clubs adhérents et amis le 19 octobre dernier. Merci à Sévérine, Ségolène et Denis pour les informations et les réponses qu'ils ont pu apporter. En cette période de confinement, le comité propose également à ces adhérents des webinaires pour maintenir ce lien si important… Le premier a eu lieu le 18 novembre.

RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON

Arrivée du 1er service civique au CDCO69

Pour la toute première fois de son histoire, le Comité Départemental des Clubs Omnisports du Rhône et de la Métropole de Lyon a recruté un jeune en service civique pour une période de 6 mois. Il s'agit de Florian Zile, étudiant en communication à l'EFAP de Lyon. L'objectif de cette démarche : dynamiser et moderniser les moyens de communication et les actions auprès des clubs membres du mouvement omnisports.

Avec la crise sanitaire actuelle et le reconfinement qui en découle, les clubs ont de grandes incertitudes, ils ont encore plus besoin de soutien et d'écoute. C'est le constat que la plupart des dirigeants associatifs dressent. Malgré la situation complexe, Florian peut compter sur le soutien des dirigeants du CDCO69 et notamment sa tutrice, Anissa Hidri, chargée d'assurer l'accompagnement et le suivi du volontaire auvergnat, qui fait déjà preuve d'un bel engagement citoyen.

En 3ème année de communication, Florian Zile compte poursuivre ses études vers un MBA en vue de devenir chargé de communication dans une entreprise. Aussi, toute l'équipe du CDCO 69 fonde de grands espoirs sur les actions qui pourront être engagées avec son appui, dès la réouverture des clubs sportifs. En attendant, Florian Zile se familiarise avec le milieu sportif et spécifiquement de l'omnisports puisqu'il est accueilli au sein de l'OmniWorld Pierre-Bénite. D'ailleurs, il travaille déjà en « visio » avec Anissa Hidri, sur des outils à mettre en œuvre dès que la situation sanitaire se sera améliorée.

L'Olympique La Comté Omnisports (62)

Une incroyable aventure

200 adhérents pour 900 habitants ! Avec l'Olympique La Comté Omnisports (OLCO), le village de La Comté a trouvé de quoi booster ses activités sportives. En dépit d'un complexe conséquent (deux terrains de foot dont un éclairé, un city-stade, une salle polyvalente avec vestiaires, bar, cuisine…), cette municipalité rurale du Pas-de-Calais a connu un long creux. Sept années sans club de football, au moins dix autres sans tennis de table… Mais c'était sans compter sur l'arrivée d'une poignée de nouveaux habitants, l'étincelle qui a ravivé la flamme.

Au détour de quelques sorties sur les nombreux sentiers pédestres et chemins de remembrement alentours pour découvrir le coin, germe progressivement chez eux l'idée de créer un trail. Tous les ingrédients sont réunis : infrastructures d'accueil, cours d'eau, paysages verdoyants et le fameux Mont de La Comté (deuxième plus haute colline de l'Artois avec ses 189 mètres).

En référence à l'œuvre fantastique « Le Seigneur des Anneaux » de Tolkien (où des petits personnages aux pieds velus — les Hobbits — habitent une contrée lointaine dénommée La Comté), l'épreuve s'appellera « Le Trail des Hobbits ». Banco ! Conquis par la présentation en septembre 2017, les élus valident et soutiennent le projet. Reste alors à définir la nature de la structure organisatrice.

Sous l'impulsion du Trail des Hobbits

Partant du constat qu'il n'y a quasi plus de club sportif dans la commune, le concept de rassembler les habitants du village et toutes les générations autour d'une même entité fait son chemin. Ce sera la naissance de l'OLCO début 2018.

L'association souhaite avant tout fédérer afin de permettre la pérennité des activités et événements mais aussi promouvoir le village et ses environs. Ainsi, ses objectifs sont de favoriser une meilleure organisation d'ensemble de toutes les pratiques sportives, de mutualiser les achats pour une économie d'échelle mais également d'entretenir, développer et aider à la réalisation de manifestations pour animer La Comté.

Avec pour objet la pratique d'activités sportives, handisports, culturelles et d'éducation populaire, l'association rencontre un franc succès à son lancement à l'été 2018. Dès les premières semaines, le leitmotiv du « sport pour tous » avec des valeurs telles la convivialité, le respect et l'humilité (non sans ambition pour les plus compétiteurs) séduit fortement. Le tarif d'adhésion attractif de 50 euros à l'année pour participer à l'ensemble des disciplines proposées achève de convaincre. Les sections loisirs (Zumba et marche), tennis de table, football et

Portrait de club

trail-running sont lancées. La barre des 200 inscrits — de 3 à plus de 65 ans — est rapidement atteinte. Une dynamique positive est enclenchée. Et au-delà du sport loisir, les différentes sections sont même affiliées à des fédérations pour assouvir le désir de performance des plus férus mais également pour représenter fièrement le village (Fédération Française de Football, Fédération Française d'Athlétisme, Ufolep). Les équipes arborent alors fièrement sur les terrains les couleurs orange-noir-blanc empruntées à l'ancien club de football.

L'humain et l'ambiance avant tout

Loto, fête du sport le 1er mai, arbre de Noël, divers tournois… Grâce à l'investissement de ses bénévoles, l'OLCO a su développer son offre et trouver les ressources pour investir dans le matériel et les équipements nécessaires au bon fonctionnement de la structure. En ajoutant une aide logistique de la municipalité, premier partenaire de l'association, et le sponsoring de quelques entreprises privées, le tour est joué. En misant sur l'agglomération d'activités et la mutualisation, le club comtois a réussi son pari de développer le sport en milieu rural. Service, proximité et chaleur humaine ont créé un véritable état d'esprit et apporté un supplément d'âme au village.

La Covid-19 survenue à la fin du premier trimestre 2020 a bien entendu stoppé le programme hebdomadaire. Mais elle n'a en rien ralenti la vitesse de croisière de l'OLCO. Conscient de la frustration des licenciés, du manque de visibilité sur la crise sanitaire et de l'importance du sport sur la santé dans une telle période, le club s'est lancé dans une campagne d'adhésion 2020-2021 volontariste. Plusieurs mesures ont été actées dès le mois de juin pour ne pas décevoir et conserver les effectifs.

Du sport tous les jours pour 40 euros à l'année

En premier lieu, le remboursement de l'inscription a été garanti au prorata des mois écoulés. Par ailleurs, si le tarif pour les nouveaux adhérents est resté fixé à 50 euros, le prix des renouvellements a été abaissé à 40 euros à l'année (là où un simple abonnement à un cours de Zumba seul se monte à plus de 120 euros dans les villes voisines). Et pour les moins de 12 ans, l'OLCO n'a pas attendu la création du « Pass Sport » par le gouvernement ni la lutte contre la sédentarisation des plus jeunes puisque la gratuité leur a été octroyé pour cet exercice !

Enfin, de nouvelles activités sont même proposées. Outre la pétanque, un cours de renforcement musculaire/ préparation physique générale -transversal à l'ensemble des sports proposés et accessibles à tous les niveaux- fait chauffer les cuisses et abdos de nombreux participants, permettant de faire se rencontrer les adhérents jusque-là accrochés à une seule spécialité.

Toujours des idées plein la tête

Désormais l'Olympique La Comté Omnisports propose une activité tous les jours de la semaine sauf le vendredi. Et avec le développement du football, les weeks-ends, l'OLCO vit au rythme des matches. Il faut dire que les effectifs ont été multipliés par 3 durant l'intersaison passant de 30 à 90 licenciés. 5 nouvelles équipes ont été créées dont 3 pour les enfants et une de vétérans où la troisième mi-temps (réunissant aussi les runners et marcheurs du club après leurs sorties dominicales) est parfois plus importante que le match du dimanche matin.

Forts de ses valeurs et de la fidélité de ses sociétaires, l'OLCO envisage l'avenir avec appétence et ne manque pas de projets. Aménagement d'un club house, développement du football féminin, formation d'éducateurs diplômés du cru pour un meilleur encadrement, réflexions autour de nouveaux événements… occupent les esprits d'un comité directeur sans cesse en quête de nouveautés. Et pourquoi pas une section vélo ? Dans le village de naissance du cycliste Henri Duez, 14e du Tour de France 1965, cela aurait du sens. Bref, l'Olympique La Comté Omnisports n'a pas fini de faire briller ses couleurs.

Le Trail des Hobbits, clé de voute de l'Olympique La Comté Omnisports

Ancré au premier week-end de juin, le Trail des Hobbits (TDH) incarne l'acte fondateur de l'Olympique La Comté Omnisports. Aujourd'hui, après seulement deux éditions, il a conquis les amateurs de courses à pied et sa renommée dépasse toutes les attentes, permettant au village de La Comté d'étendre sa notoriété. Présenté à la municipalité en septembre 2007, le projet avait pour but de proposer une grande fête populaire aux habitants tout en mettant le patrimoine naturel de la commune en valeur. La réflexion de départ avait conduit à la création d'une course festive où l'on vient en famille pour profiter de nombreuses animations. L'objectif initial et ambitieux d'attirer 900 trailers pour doubler la population du village le temps d'une journée pouvait prêter à sourire. Finalement, seulement un mois et demi après l'annonce de sa création et une communication digitale dense menée par les compétences de l'organisation, le TDH affichait complet en seulement 24h. Le nombre de dossards disponibles est même revu à la hausse permettant à la première édition du samedi 2 juin 2018 d'accueillir pas moins de 2 000 participants !

Un cadre idyllique…

Il faut dire que le pitch a de quoi séduire : « *Défiez la légende mystique des Pieds Velus sur les hautes terres de La Comté ! A 2 pas des terrils, découvrez les prémices des collines d'Artois. Noyé dans une campagne verdoyante, notre petit village de La Comté vous réserve bien des surprises avec ses châteaux, son moulin et son église du XVe siècle. Nos parcours sillonnent bois, sous-bois, champs. Ils longent cours d'eau, sentiers pierreux, crêtes… Et cerise sur le gâteau, vous ne manquerez pas de dénivelé ! Du haut de ses 189 mètres, le Mont de la Comté (réputé pour son spot de parapente) rigole déjà de vous voir grimacer ! Mais quelle récompense ensuite d'admirer ces magnifiques paysages et de croiser tout au long du parcours vaches, lapins, lièvres, faisans et, pour les plus chanceux, nos biches et chevreuils !* »

… pour une grande fête populaire…

Des tarifs d'inscription très accessibles avec des ravitaillements copieux, des kinés à l'arrivée, une médaille pour chaque finisher, des lots d'inscriptions à profusion et même une bouteille de bière à l'effigie de l'épreuve offerte à tous les participants ont également conquis la communauté des coureurs. Le jour J, l'esprit festif a fait le reste sur les cinq parcours de 8 à 42 kilomètres. Cracheurs de feu, personnages fantastiques médiévaux, percussionnistes, artistes de rue, concert rock ont ambiancé les parcours et attiré de nombreux spectateurs pour une atmosphère incroyable. Les retombées de la première édition ont été telles que le Trail des Hobbits s'est organisé pour répondre à la demande en vue de son second volet.

… reconnue au-delà des frontières

En conservant son état d'esprit, le comité d'organisation a décidé de passer l'événement sur 2 jours en ajoutant une course nocturne en duo et une autre de 62 kilomètres.

Cette version 2019 a rassemblée 4 000 trailers (dont 900 sur les 42 kilomètres de l'épreuve phare de la Mara-Comtoise) et 10 000 spectateurs. Ils sont venus de plus de 50 départements français dont l'Outre-mer mais aussi de l'étranger avec Anglais, Belges, Allemands, Finlandais, Slovaque, Portugais, Américains… Le défi logistique fut de taille pour accueillir tout ce beau monde dans un village de 900 âmes avec notamment l'utilisation d'un groupe électrogène de deux tonnes pour éviter les pannes d'électricité dans la commune.

D'autant que l'OLCO a mis les petits plats dans les grands en ajoutant des nouveautés surprenantes comme une scène de concert de 80m², un écran géant, une tribune de plus de 500 places ou encore un superbe feu d'artifice pour clore la journée de samedi. Avec une telle ampleur, l'événement phare de l'OLCO -mené par plus de 250 bénévoles dévoués- a vu son budget être multiplié par 3,5 pour dépasser les 100 000 euros de dépenses. Mais voir les sourires et le bonheur sur les visages n'a pas de prix à l'Olympique La Comté Omnisports, bien décidé à poursuivre ses actions pour faire vivre son village.

Informations juridiques et administratives

Au Journal Officiel
Information des trésoriers
Échos de justice
Questions / réponses
Zoom sur…

Au Journal Officiel

Photo JO

EN BREF - *Dans cette rubrique vous pourrez retrouver tous les textes légaux, réglementaires ou conventionnels susceptibles d'intéresser les associations sportives dans leur gestion quotidienne.*

DÉCLINAISON DES DÉCISIONS SANITAIRES POUR LE SPORT

Si les conditions de reprise des activités sportives pour les mineurs ont été fixées par le ministère chargé des sports dès le 28 novembre (et par les fédérations sportives ensuite), cela n'a pas été le cas pour la reprise des activités sportives des majeurs. En effet, la possibilité pour les personnes majeures de pratiquer une activité sportive en club a suscité de nombreuses interrogations, qui ont notamment conduit la Fédération Française des Clubs Omnisports à interpeller le ministère des sports sur ce sujet.

Le 4 décembre dernier, le ministère chargé des sports a mis à jour son tableau des déclinaisons sanitaires pour le sport afin de mieux définir les activités autorisées et les publics concernés.
Il en ressort que l'interdiction des sports collectifs et des sports de combat prévue à l'article 42 du décret n°2020-1454 du 27 novembre concerne la pratique usuelle de ces sports qui ne permettent pas le respect d'une distanciation physique et l'absence de contacts entre pratiquants.

A contrario, des clubs qui proposeraient des pratiques sportives alternatives dans les équipements sportifs de plein air, fondées sur le strict respect d'une distanciation physique de 2 mètres entre les pratiquants et l'absence totale de contact, peuvent dorénavant accueillir leurs adhérents. Les clubs peuvent également organiser des activités sportives pour les majeurs sur la voie publique. Que les activités se déroulent en extérieur dans un ERP de type PA ou sur la voie publique, elles ne doivent pas regrouper plus de 6 personnes majeures (encadrement inclus).

Les règles entourant la reprise des activités sportives et plus généralement l'ensemble des règles exceptionnelles liées à la crise sanitaire sont évolutives, ce qui rend parfois difficile la compréhension des mesures applicables. Pour faire face à ces incertitudes, la FFCO propose régulièrement des webinaires d'informations juridiques sur l'actualité liée à la situation sanitaire. Dès que le ministère chargé des sports officialise de nouvelles modalités de reprise des activités sportives, nous partageons ces informations sur le site internet de la fédération afin que les clubs puissent s'adapter et réagir le plus rapidement possible

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES SALARIÉS : MODALITÉS ET CONSÉQUENCES

Depuis le 1er septembre 2020, le port du masque est obligatoire au sein des entreprises et associations afin de limiter la propagation de la covid-19, y compris en open-space, dans les couloirs et dans les salles de réunion. Cette nouvelle obligation a des conséquences pour l'employeur qui doit faire respecter cette mesure.

I. L'information des salariés

Les règles relatives à l'hygiène, la sécurité et la santé sont inscrites dans le règlement intérieur, obligatoire si l'entreprise a un effectif d'au moins cinquante salariés. L'article 4122-1 al 2 du code du travail indique que « *les instructions de l'employeur précisent en particulier, lorsque la nature des risques le justifie, les conditions d'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection, des substances et préparations dangereuses* ».
Si votre structure est dotée d'un règlement intérieur, l'introduction de nouvelles règles dans le règlement intérieur devra respecter la procédure de modification de celui-ci, c'est-à-dire consultation préalable du CSE, transmission pour information et contrôle à l'inspecteur du travail, et affichage préalable à l'entrée en vigueur.
Lorsque l'association n'a pas de règlement intérieur, les dispositions correspondantes pourront faire l'objet d'une note de service et devront dans tous les cas, être affichées, pour l'information des salariés.
Une fois l'information portée à la connaissance des salariés, l'employeur peut user de son pouvoir de sanction s'il estime que l'obligation n'est pas respectée, sous réserve du respect de la procédure disciplinaire adéquate.

II. La prise en charge et l'entretien des masques

1. Le coût des masques

La ministre du travail a rappelé que le masque chirurgical ou en tissu est considéré comme un « *équipement individuel de sécurité* » et son coût doit être à la charge de l'employeur car il relève de la santé et de la sécurité au travail.

2. Le coût d'entretien des masques

Lorsque des masques réutilisables sont fournis, leur entretien est également à la charge de l'employeur dès lors qu'il s'agit d'une mesure de prévention mise en œuvre dans le cadre de son évaluation des risques.
En l'état actuel de la réglementation, aucun texte ne prévoit de disposition spécifique concernant le nettoyage des masques alternatifs mis à disposition par l'employeur sur le lieu de travail.

Il appartient donc à l'employeur de choisir le dispositif de nettoyage qui lui parait le plus approprié compte tenu notamment de la situation de l'entreprise, des équipements dont elle dispose, du nombre de salariés concernés…

L'ensemble de l'article sur : http://www.ffco.org/port-du-masque-obligatoire-pour-les-salaries-modalites-et-consequences/

Infos des trésoriers

LE PLFSS 2021 PRÉVOIT UN ALLONGEMENT DU CONGÉ PATERNITÉ

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2021 prévoit l'allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant à compter du 1er juillet 2021. Cet allongement du congé s'appliquera également en cas d'adoption d'un enfant.
Le congé indemnisé par la Sécurité sociale augmentera de 11 à 25 jours calendaires. En cas de naissance multiple, le congé de paternité sera allongé d'une semaine, comme c'est le cas actuellement.
Ce congé de paternité, peut-être cumulé avec le congé de naissance de 3 jours, lequel doit être pris au cours d'une période raisonnable entourant la naissance, sans que le contrat ne soit suspendu (la rémunération est donc maintenue). Au total, le parent pourra bénéficier d'un congé d'une durée totale de 28 jours calendaires (25 + 3) contre 14 jours actuellement (11 + 3).

L'ensemble de l'article : http://www.ffco.org/le-plfss-2021-prevoit-un-allongement-du-conge-paternite/

CAS CONTACT : OUVERTURE D'UN NOUVEAU TÉLÉSERVICE POUR DEMANDER UN ARRÊT DE TRAVAIL EN LIGNE

Dans un communiqué daté du 2 octobre, l'assurance maladie annonce l'ouverture d'un nouveau téléservice. En effet, afin que les personnes identifiées comme cas contact à risque puissent s'isoler pendant le temps nécessaire, notamment lorsqu'elles ne peuvent pas télétravailler, un arrêt de travail spécifique peut s'avérer nécessaire.

Pour simplifier leurs démarches, l'Assurance Maladie a ouvert, à compter du samedi 3 octobre, un nouveau téléservice permettant de demander un arrêt de travail en ligne.

L'ensemble de l'article : http://www.ffco.org/cas-contact-ouverture-dun-nouveau-teleservice-pour-demander-un-arret-de-travail-en-ligne/

NOUVEAU CONFINEMENT : LE PROTOCOLE NATIONAL POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES SALARIÉS EST ACTUALISÉ

Les mesures sanitaires sont renforcées suite à l'instauration du nouveau confinement. Le ministère du Travail a donc actualisé le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19.

Le ministère du Travail rappelle que la mise en œuvre des mesures sanitaires doit passer par le dialogue social afin de trouver les solutions les plus opérationnelles.

Par ailleurs, il est demandé aux employeurs de communiquer sur l'application « TousAntiCovid » et de son intérêt de l'activer pendant les horaires de travail. Cette application permet notamment de faciliter le suivi des cas contacts. Sur cette application, sont également disponibles les attestations de déplacement.

L'ensemble de l'article : http://www.ffco.org/nouveau-confinement-le-protocole-national-pour-assurer-la-securite-et-la-sante-des-salaries-est-actualise/

AIDE À L'EMBAUCHE DES JEUNES

Par un décret du 5 août 2020, le gouvernement a officiellement instauré une aide au bénéfice des employeurs pour l'embauche de jeunes de – 26 ans entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021. Ce décret précise les modalités d'attribution et les montants de cette aide. Les associations sportives peuvent bénéficier de l'aide lors d'une nouvelle embauche d'un jeune d'un montant maximal de 4000 €, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- le jeune doit être embauché entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021 ;
- le jeune doit être embauché en CDI, en CDI intérimaire ou en CDD pour une période d'au moins 3 mois ;
- sa rémunération doit être inférieure ou égale à deux fois le montant du SMIC ;
- l'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique sur le poste concerné depuis le 1er janvier 2020.

L'aide s'élève à 4000 € sur l'année, pour un salarié à temps plein. Ce montant est proratisé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat de travail.

En effet, l'aide sera versée à l'employeur à la fin de chaque trimestre, pendant un an au maximum, par l'Agence de services et de paiement pour le compte de l'État. Les demandes d'aide seront à adresser par l'employeur à l'Agence de service et de paiement via une plateforme qui est ouverte depuis le 1er octobre. Attention, l'employeur dispose d'un délai de 4 mois à compter de l'embauche du salarié pour faire sa demande. L'employeur devra fournir la copie du contrat de travail, la copie de la pièce d'identité de son représentant et la copie de la pièce d'identité du jeune.

AIDE EXCEPTIONNELLE À L'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Dans le cadre du plan de relance pour l'emploi, le gouvernement a annoncé l'instauration d'une prime de 4000 € pour toute embauche de personne reconnue travailleur handicapé.

Cette nouvelle prime vient compléter les dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes de moins de 26 ans et de soutien au recrutement d'un alternant. L'aide exceptionnelle concerne les employeurs du secteur privé

(du secteur marchand ou non marchand). Les associations sportives recrutant un salarié ayant la reconnaissance de travailleur handicapé peuvent ainsi bénéficier de l'aide, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- le salarié doit être embauché entre le 1er septembre 2020 et le 28 février 2021 ;
- le salarié doit être embauché en CDI ou en CDD pour une période d'au moins 3 mois ;
- sa rémunération doit être inférieure ou égale à deux fois le montant du SMIC.

L'aide correspond à un montant forfaitaire de 4000 € cumulable avec tout autre dispositif dont les aides de l'Agefiph. Elle sera versée à l'employeur à la fin de chaque trimestre, pendant un an au maximum, par l'Agence de services et de paiement pour le compte de l'État.

L'ASSURANCE MALADIE LANCE LE "PLAN D'ACTION COVID-19"

Dans le contexte sanitaire, la responsabilité de l'employeur pour la protection de la santé des salariés reste pleine et entière et passe par l'évaluation des risques encourus sur les lieux de travail qui ne peuvent être évités en fonction de la nature du travail à effectuer et la mise en place, en fonction de cette évaluation des mesures de prévention les plus pertinentes.

Consciente de la difficulté que représente l'évaluation des risques, l'Assurance Maladie a élaboré un outil en ligne « Plan d'action Covid-19 » qui permet d'aider les structures à s'interroger sur les situations à risque et qui leur propose des mesures très opérationnelles pour agir en conséquence.
Les thèmes sont variés : distanciation sociale, procédure en cas de salarié covid + ou cas contact, accueil du public etc.

Il suffit, pour identifier les risques, de répondre à un questionnaire pratique.

Pour y accéder, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant : https://oiraproject.eu/oira-tools/fr. Il vous faudra :

- démarrer une session d'essai, afin de tester l'outil en ligne ;
- vous inscrire, pour sauvegarder et télécharger votre évaluation ;
- vous connecter, si vous aviez déjà réalisé votre inscription au préalable ;
- vous pourrez ensuite accéder au questionnaire en ligne.

ORGANISATION DES AG EN VISIOCONFÉRENCE : PROLONGATION DE L'AUTORISATION

L'ordonnance n°2020-1497 publiée le 3 décembre au journal officiel traite de la possibilité d'organiser des assemblées générales à distance et des modalités de vote, dans la parfaite continuité de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.

L'organisation des AG à distance

La possibilité d'organiser une AG à distance, par la voie de la visioconférence, est offerte jusqu'au 1er avril 2021, sauf prorogation de tout ou partie de ses dispositions jusqu'à une date fixée par décret en Conseil d'Etat et qui ne peut être postérieure au 31 juillet 2021.
Par conséquent, sans qu'une clause des statuts ou du règlement intérieur ne soit nécessaire, les membres de l'AG pourront se réunir jusqu'au 1er avril 2021 par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils peuvent aussi être réunis de la même manière même si les statuts ou le règlement intérieur ont interdit cette possibilité.

Par ailleurs, à compter du 15 décembre, le tableau élaboré par le Ministère des sports semble prévoir la possibilité d'organiser des AG en présentiel.

Nous vous invitons néanmoins à rester prudents sur cette question. D'une part, il ne s'agit pas à ce jour d'une certitude puisque la décision sera prise suite à un conseil de défense et sous réserve de la bonne évolution sanitaire. D'autre part, bien qu'une telle possibilité soit envisagée, nous ne pouvons que conseiller aux clubs de maintenir des AG à distance dès lors que les moyens techniques le permettent. En effet, au 15 décembre, les rassemblements dans l'espace public resteront limités à 6 personnes par le droit commun. Dès lors, bien qu'un ERP ne soit pas un espace public, il apparaît raisonnable de ne pas organiser de grands rassemblements si la structure a la possibilité d'organiser une visioconférence.

Le vote par correspondance

Les articles 4 et 5 de l'ordonnance n°2020-1497 étendent en outre la possibilité d'organiser des consultations écrites et des votes par correspondance, sans qu'une clause des statuts ne soit nécessaire à cet effet ni ne puisse s'y opposer, et y compris dans les cas où ces possibilités ne sont pas prévues par la loi (ce qui est le cas des associations). Ainsi, les statuts n'auraient plus nécessairement à être modifiés pour organiser un vote par correspondance. Les modalités n'ont pas été précisées mais un décret devrait prochainement apporter de plus amples précisions à ce sujet.

FNE-FORMATION : LE DISPOSITIF OUVERT AUX SALARIÉS EN ACTIVITÉ PARTIELLE

Le 13 novembre, le ministère du travail a mis à jour les informations relatives à la mobilisation de l'aide à la formation du Fonds national de l'emploi : FNE-formation.

L'objectif du FNE-formation

Le FNE-formation est un dispositif d'aide publique, qui permet aux entreprises d'obtenir une prise en charge des coûts de formation professionnelle et d'adaptation des salariés les plus fragilisés face à la conjoncture économique ou à l'évolution des techniques.

Les salariés éligibles au dispositif

A compter du 1er novembre, et jusqu'au 31 décembre 2020, tous les salariés placés en activité partielle ou activité partielle de longue durée sont éligibles, sauf les alternants, indépendamment de leur catégorie socio-professionnelle ou de leur niveau de diplôme.
Pour les contrats courts (PEC, CDD), ils doivent demeurer salariés jusqu'à l'expiration de la durée de la convention.

L'ensemble de l'article : http://www.ffco.org/fne-formation-le-dispositif-ouvert-aux-salaries-en-activite-partielle/

Échos de justice

RETOUR DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

En vertu du décret n° 2020-1098 du 29 août 2020, les règles d'accès à l'activité partielle pour les personnes à risques de développer une forme grave de Covid-19 ont été durcies à compter du 1er septembre. En effet, les personnes atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire ne pouvaient plus en bénéficier et devaient retourner travailler sauf exceptions (cf. certificat d'isolement : durcissement des règles).

Par ailleurs, les personnes « partageant le domicile d'une personne vulnérable » ne pouvaient désormais plus bénéficier du dispositif d'activité partielle, comme c'était le cas avant le 1er septembre.
Toutefois, cela était sans compter sur l'arrêt du 15 octobre 2020 par lequel le juge des référés du Conseil d'Etat, saisi par la Ligue nationale contre l'obésité et plusieurs requérants individuels, a suspendu une partie des dispositions de ce dernier décret.

Selon ce décret, la vulnérabilité mentionnée au I de l'article 20 de la loi du 25 avril 2020 susvisée répond à l'un des critères suivants :
1 • Être âgé de 65 ans et plus ;
2 • Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
3 • Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
4 • Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
5 • Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
6 • Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
7 • Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²) ;
8 • Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise ;
9 • Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
10 • Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
11 • Être au troisième trimestre de la grossesse.

1. Concernant les personnes cohabitant avec une personne vulnérable

Selon l'arrêt du Conseil d'Etat, il n'existe aucun doute sérieux sur la légalité des dispositions du décret du 29 août 2020 mettant fin au bénéfice de l'activité partielle pour les salariés cohabitant avec une personne vulnérable.
En effet, en raison de l'Etat d'urgence, le premier ministre était habilité à supprimer le bénéfice d'activité partielle pour les personnes cohabitant avec une personne vulnérable avant le 31 décembre s'il estimait que la situation ne la justifiait plus.

L'ensemble de l'article : http://www.ffco.org/echos-de-justice-retour-de-lactivite-partielle-pour-les-personnes-vulnerables/

L'ABSENCE D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL CRÉE UN PRÉJUDICE INDEMNISABLE

L'entretien professionnel a été rendu obligatoire par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 (*J.O.* du 6) relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale pour toutes les structures, quel que soit leur effectif. Les salariés ne travaillant pas à temps complet doivent également en bénéficier. Il permet de confronter les besoins des clubs et les attentes des salariés en matière de formation professionnelle et d'évolution de carrière. Il permet aussi de remplir l'obligation des employeurs concernant le maintien de la capacité du salarié à occuper son emploi et faciliter l'élaboration d'un plan de développement des compétences.

En l'espèce, le salarié qui s'estimait victime de harcèlement moral et de discrimination syndicale faisait notamment valoir qu'il n'avait pas bénéficié d'entretien d'évaluation et qu'il avait été exclu du dispositif d'accompagnement du personnel mis en place par l'employeur. Sur ce point la Cour d'Appel de Paris le déboutait de sa demande au motif que le salarié n'avait effectivement « bénéficié d'aucun entretien professionnel depuis plusieurs années mais n'a jamais formulé de demande de formation ».

L'ensemble de l'article : http://www.ffco.org/echos-de-justice-labsence-dentretien-professionnel-cree-un-prejudice-indemnisable/

Questions Réponses

CONTRATS DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE

Dans quels cas notre association peut-elle embaucher des salariés en CDD ?

Réponse de la FFCO : Les CDD ne peuvent être conclus que dans certains cas énumérés par le code du travail (art. L. 1242-2 c. trav.) et pour une durée de 18 mois maximum, renouvellement compris.
Avant toute embauche sous CDD, il convient de s'assurer que la situation rencontrée figure bien parmi les cas de recours autorisés à ce type de contrat (hors CDD spécifique prévu par le code du sport pour les sportifs et entraineurs professionnels). Ces hypothèses sont notamment :

- Remplacement d'un salarié (suspension du contrat de travail, congé maladie, congés payés, congé formation ou dans l'attente de l'embauche d'un salarié à durée indéterminée).

Retrouver la réponse complète : http://www.ffco.org/q-r-contrats-de-travail-a-duree-determinee/

ACTIVITÉ PARTIELLE :

Quel est l'impact des jours fériés, lorsque notre club doit faire la demande d'allocation d'activité partielle ?

Réponse de la FFCO :
Les jours fériés inclus dans une période d'activité partielle et habituellement chômés sont à traiter de la même façon que les jours de congés payés. Les salariés ne peuvent ainsi pas être placés en position d'activité partielle durant ces périodes et ces jours ne doivent pas être comptabilisés au titre des heures permettant le versement de l'allocation à l'employeur.

Retrouver la réponse complète : http://www.ffco.org/q-r-activite-partielle/

PRIME MACRON

Pouvons-nous verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à nos salariés en décembre ?

Réponse de la FFCO : La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été reconduite en 2020 mais était subordonnée à la conclusion d'un accord d'intéressement sauf pour les associations d'intérêt général qui présentent notamment un caractère sportif et qui peuvent verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat sans avoir à conclure un accord d'intéressement.
Toutefois, En raison de l'épidémie de Coronavirus, le Gouvernement a annoncé quelques aménagements de la Prime Macron. Les modifications suivantes ont été apportées :

- la date limite de versement de la prime repoussée au 31 décembre 2020 (contre le 30 juin 2020 puis 31 août 2020) ;
- la possibilité de conclure un accord d'intéressement dérogatoire reportée au 31 août 2020 (contre le 30 juin 2020).

Retrouver la réponse complète : http://www.ffco.org/q-r-prime-macron/

INTERRUPTION JOURNALIÈRE DE TRAVAIL

Un salarié à temps partiel a des coupures au sein d'une même journée de travail, quelles sont les règles à respecter pour notre club ?

Réponse de la FFCO : Aux termes de l'article 4.6.4 de la CCN du Sport, « Aucune interruption d'activité ne peut intervenir en deçà d'une heure continue de travail.

En outre, les horaires de travail des salariés à temps partiel ne peuvent comporter, au cours d'une même journée, plus d'une interruption d'activité et celle-ci ne peut être supérieure à 2 heures.

Retrouver la réponse complète : http://www.ffco.org/q-r-interruption-journaliere-de-travail/

VIE ASSOCIATIVE

L'adhérent mineur peut-il valablement voter lors de l'assemblée générale annuelle organisée par l'association ?

Réponse de la FFCO : Les associations sportives sont constituées sous la forme d'association déclarée, conformément à la loi du 1er juillet 1901 et à son décret d'application du 16 août 1901. Les membres d'une association sont donc libres de se donner les règles de fonctionnement interne qu'ils souhaitent, dans le respect de lois et règlements en vigueur.
Est à noter que l'assemblée générale regroupe obligatoirement tous les membres adhérents du club (cf. art. R. 121-3 du code du sport relatif à l'agrément jeunesse et sport). Les membres actifs sont en général, sous réserve de la définition donnée par les statuts du club, les personnes physiques qui pratiquent une discipline en payant une cotisation annuelle. Ils participent à l'assemblée générale avec une voix délibérative.

Retrouver la réponse complète : http://www.ffco.org/q-r-vie-associative/

Zoom sur...

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

I. Généralités sur la tenue des Assemblées Générales (AG)

Une AG peut-elle se tenir en présentiel ?

La réponse à cette interrogation dépend de la situation sanitaire au jour de la tenue de l'AG :

Avant le 20 janvier 2021 :
Les établissements recevant du public de type X, PA ou L qui peuvent être utilisés par les associations pour organiser les AG restent fermés pour les personnes majeures. Il n'est donc pas envisageable d'organiser d'AG en présentiel, même si le respect de la distanciation sociale est possible.

Cependant, avant cette date et avec accord de la municipalité, il est possible d'organiser des assemblées générales en présentiel à condition de respecter les gestes barrières. Néanmoins, et comme indiqué ci-dessous, nous vous conseillons de favoriser les Assemblées générales par visioconférence.

A partir du 20 janvier 2021 :
Si les rassemblements sur l'espace public restent interdits, il n'en demeure pas moins que les locaux d'une association d'activité physique (gymnase, salle etc.) ne constituent pas des espaces publics. En effet, ils sont réservés aux membres de l'association et ne sont pas accessibles à tous dans n'importe quelles conditions. Les associations pourraient donc organiser leur AG en faisant respecter la distanciation sociale ainsi que le port du masque (sous réserve de nouvelles annonces du gouvernement).

Ainsi, rien n'indique que les AG en présentiel seront interdites au-delà du 20 janvier 2021 mais au vu de la situation sanitaire, il convient néanmoins de réduire, dans la mesure du possible les événements et rassemblements. Une AG en visioconférence semble plus prudente si vous en avez les moyens techniques. Quoi qu'il en soit, il conviendra également de prendre en considération les éventuelles restrictions qui pourront être prises par le préfet de votre département ou par le maire de votre commune.

Jusqu'à quelle date peut-on reporter l'AG d'approbation des comptes ?

En vertu de l'ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020, il était possible de reporter l'AG d'approbation des comptes, cette dernière étant obligatoire pour l'omnisports dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes (art. R. 121-3 c. sport). Néanmoins, le délai légal d'approbation des comptes était étendu de trois mois et n'a pas été prorogé, contrairement à la possibilité d'organiser une AG en visioconférence.

Ainsi, si une association devait organiser son AG au premier semestre 2020 et souhaite la reporter au-delà du 30 septembre, la prorogation devrait être sollicitée dans les conditions prévues par les règles normalement applicables : une procédure devant le tribunal de commerce. Néanmoins, un grand nombre de clubs n'ont pas sollicité cette procédure et le risque est limité concernant les conséquences.

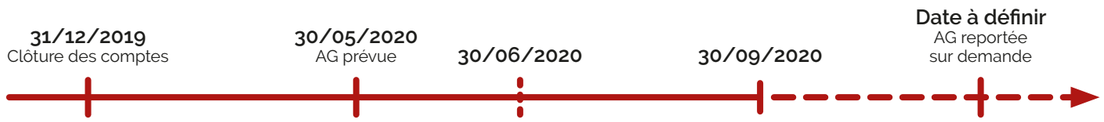

L'ensemble de l'article : http://www.ffco.org/zoom-sur-les-assemblees-generales/

PARTENARIAT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - FFCO

PARTAGEONS ENSEMBLE VOTRE PASSION DU SPORT

SOCIETE GENERALE

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE

Société Générale, BDDF/DCM/MCO - Tour Granite - 75886 Paris Cedex18, S.A. au capital de 1 009 641 917,50 € - 552 120 222 RCS Paris, siège social 29, Bd Haussmann, 75009 Paris - Crédit photo : Getty Images/GraphicObsession - 07/17

0717BJ169 - MCGASS.indd 1 26/07/17 11:38